

Recherche sur les causes de la régression économique du Congo, 1960-2020

par

Jean-Robert Mpia Izampwe

(300154404)

Mémoire présenté au Département de science économique de l'Université d'Ottawa pour
l'obtention du diplôme de Maîtrise

Directeur du mémoire : Professeur Jonathan Créchet

ECO 6999

Ottawa, Ontario

Avril 2022

Si la croissance est impossible, le choix n'est plus qu'entre la régression économique et le développement, c'est-à-dire la transformation des structures économiques.

Jean-Louis Lacroix

TABLE DES MATIERES

RESUME	i
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. REVUE DE LITTERATURE	3
CHAPITRE 2. HISTOIRE ECONOMIQUE DU CONGO, 1960-2020	6
2.1. Ce qu'il faut savoir de l'économie congolaise coloniale, 1885-1960	6
2.2. Le chaos politique de départ	8
2.3. L'« accalmie » après les troubles.....	9
2.3.1. Ordonnances-loi présidentielles : nationalisation et libéralisation économique	10
2.3.2. Zaïrianisation-Radicalisation de l'économie.....	11
2.3.3. Stabilisation de l'économie zaïroise : le rocher de Sisyphe.....	12
2.3.4. L'économie zaïroise à l'heure de l'ajustement structurel : le remède miracle ?	13
2.4. La Grande Guerre africaine au Congo	14
2.5. La « relance » économique après la guerre	16
2.5.1. Stabilisation et libéralisation de l'économie	16
2.5.2. Coopération sino-congolaise : le « troc » du siècle !.....	18
2.5.3. « Emergence » à l'horizon 2030 et pandémie de la Covid-19.....	18
CHAPITRE 3. POINTS DE RUPTURE DE L'ECONOMIE CONGOLAISE : APPLICATION DE LA METHODE DE BAI ET PERRON	21
3.1. Points de « rupture » de l'économie congolaise.....	21
3.2. Annexes	25
CHAPITRE 4. STRUCTURE ECONOMIQUE DU CONGO	27
4.1. Approche en trois secteurs : identité globale et différences internes.....	27
4.1.1. Changements dans la composition des secteurs	27
4.1.2. Caractère structurant du secteur extractif.....	31
4.2. Approche en quatre secteurs : ordre politique et articulation spécifique.....	34
4.2.1. Articulation spécifique de l'économie congolaise.....	35
4.2.2. Ordre politique et régression économique	38
CONCLUSION	46
BIBLIOGRAPHIE.....	47

RESUME

Entre 1960 et 2020, le PIB réel par habitant du Congo s'est réduit comme peau de chagrin, passant de 1257,06 \$US à 505,35 \$US, soit une régression d'environ 60%. Cette étude s'est proposé de faire la lumière sur les causes profondes de cette régression économique des plus spectaculaires. Nous nous sommes munis, en ce sens, de deux approches macroéconomiques distinctes, répartissant respectivement le PIB en trois et quatre secteurs d'activité. Nous avons également fait appel à la méthode de Bai et Perron (2003) afin de déterminer et de dater les « points de rupture » de l'économie congolaise. Il ressort de nos analyses que l'économie congolaise possède une structure économique organisée autour d'un secteur exportateur articulé à celui de la consommation de biens de « luxe ». Cette structure extravertie avait visiblement atteint ses limites en 1957, soit trois ans avant l'indépendance. Par ailleurs, la nature « prédatrice » de l'Etat congolais, dont le modèle de consommation est relativement « luxueux », va contribuer à aggraver la crise de l'économie à partir de 1974 à la suite de l'effondrement des cours mondiaux du cuivre.

INTRODUCTION

Dès son berceau, le Congo était voué à la pratique du libre-échange¹. Dans les faits, s'il ne s'est jamais fermé au commerce extérieur, il s'est néanmoins vite transformé en une économie de cueillette en régime de monopole (1885-1908), organisée autour des produits de la traite (caoutchouc, ivoire, copal, etc.), avant de « progresser », plus tard, vers une économie d'exploitation proprement dite (1908-1960), fondée sur l'industrie minière (cuivre, diamant, cobalt, uranium, etc.) et l'agriculture d'exportation (coton, oléagineux, etc.). L'enchevêtrement entre l'État et le capital était, au cours de ces deux périodes, l'un de trait caractéristique de l'économie congolaise. Cette concertation visait en dernière instance le partage du Congo en espaces économique réservés, et l'assurance de la prépondérance du capital belge (Vellut, 1982, p. 328). Globalement, le libéralisme congénital du Congo n'avait pas empêché l'Etat colonial de jouer un rôle complémentaire et supplétif important, surtout pendant les années de crise (Ilunga, 1977, p. 73).

Indépendant vis-à-vis de la Belgique depuis 1960, le Congo offre à ce jour un contraste saisissant entre sa richesse virtuelle et sa pauvreté réelle. En effet, relativement diversifiée au cours de la colonisation, l'économie congolaise s'est progressivement dirigée vers une mono-exportation des produits miniers (cuivre et cobalt essentiellement), dans lesquels elle dispose, bien entendu, d'un « avantage naturel ». Reybrouck (2012) observe ainsi que ces cent cinquante dernières années chaque fois que le marché mondial a exprimé une demande pressante pour une certaine matière première – l'ivoire à l'époque victorienne, le caoutchouc après l'invention du pneu gonflable, le cuivre lors de la forte expansion industrielle et militaire, l'uranium durant la guerre froide, le courant alternatif pendant la crise pétrolière des années 1970, le coltan à l'ère de la téléphonie mobile –, le Congo s'est avéré disposer de gigantesque réserves de la marchandise convoitée, et a de ce fait pu aisément répondre à la demande. Cependant, précise l'historien belge, des gains fabuleux qui furent engrangés, la majorité de la population n'en a pas perçu une « miette ».

Le Congo se trouve ainsi dans une situation paradoxale, avec d'une part un potentiel de rente des ressources naturelles parmi les plus élevés au monde, et, d'autre part, des recettes domestiques et des indicateurs du « développement » parmi les plus faibles (Banque mondiale, 2017, p. 1). Parmi ces indicateurs, le PIB réel par habitant s'est réduit comme peau de chagrin, passant de 1257,06

¹ Les différentes puissances réunies à l'occasion de la conférence du Congo avaient, en effet, placé sous le régime de la liberté commerciale tous les territoires constituant le bassin du Congo. Ce bassin embrassait « tous les territoires drainés par le [fleuve] Congo et ses affluents, y compris le lac Tanganyka et ses tributaires orientaux » (EIC, 1886, p. 7). Avec ses 3 730 474 km² de superficie, le bassin du Congo est le deuxième plus grand bassin fluvial du monde, après celui de l'Amazonie.

\$US en 1960 à 505,35 \$US en 2020, soit une régression d'environ 60%. A titre de comparaison, le PIB réel par habitant de la Corée du Sud est passé, durant la même période, de 1027,47 \$US à 31 361,08 \$US. Loin donc du statut virtuel riche de leur pays, les Congolaises et Congolais sont majoritairement pauvres, plus de la moitié d'entre eux étant plongés dans une pauvreté multidimensionnelle (CNUCED, 2020, p. 50).

Cette étude s'est proposé de faire la lumière sur les causes profondes de la régression économique du Congo entre 1960 et 2020. Nous nous sommes intéressés, en ce sens, à sa structure économique afin d'en examiner la nature et le fonctionnement. Deux approches macroéconomiques distinctes ont été mobilisées : (i) l'approche « traditionnelle » en trois secteurs ; et (ii) l'approche « alternative » en quatre secteurs. Le développement de ces deux approches a été précédé d'une application de la méthode développée par Bai et Perron (2003), permettant d'estimer et de dater un nombre inconnu des « points de rupture » dans un modèle linéaire estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

Il ressort de nos analyses que l'économie congolaise possède une structure économique organisée autour d'un secteur exportateur – qui s'est, par ailleurs, au fil du temps réduit aux seules industries extractives – articulé à la consommation de biens de « luxe ». Après avoir relativement « prospéré » au cours de la période coloniale, ce modèle de croissance avait fini par atteindre ses limites en 1957, soit trois ans avant l'indépendance. La dégradation de la conjoncture internationale, avec l'effondrement des cours du cuivre à partir de 1974, sera le facteur externe par lequel les mécanismes internes du système (essoufflé depuis 1957) vont opérer, entraînant celui-ci dans une régression de longue durée. La prédation des pouvoirs publics, dont le modèle de consommation se veut relativement de « luxe », contribuera à aggraver cette crise systémique. Ce n'est que vers le début des années 2000 que l'économie congolaise semblait enfin retrouver son souffle, aidée à cela par une conjoncture internationale favorable marquée par la hausse sensible des cours du métal rouge.

Les lignes qui suivent s'étendent en détail sur ces résultats, et sont organisées en quatre chapitres hormis la conclusion : (i) le premier chapitre propose une brève revue de littérature liée à l'explication des contreperformances de l'économie congolaise ; (ii) le second explore l'histoire économique du Congo de ces soixante dernières années (et plus) ; (iii) le troisième présente une application économétrique de l'étude de Bai et Perron (2003), effectuée à l'aide des données du PIB réel par habitant du Congo ; et, (iv) le quatrième chapitre, enfin, examine minutieusement la structure de l'économie congolaise, suivant les deux approches susmentionnées.

CHAPITRE 1. REVUE DE LITTÉRATURE

Le Congo possède toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour une croissance économique rapide (Verhaegen, 1984, p. 73). Pourtant, depuis 1960, son économie se caractérise globalement par une tendance régressive. Les différents chercheurs qui se sont penchés sur les contreperformances de l'économie congolaise tendent à évoquer soit des facteurs strictement politiques, ou les associent à des facteurs historiques et socioéconomiques, voire conjoncturels. Ces deux positions sont succinctement présentées dans les lignes suivantes, avant que ne soit soulignée finalement l'originalité de la présente étude.

Au rang des auteurs qui tendent à privilégier les facteurs politiques, Mukoko (2021, p. 14) impute le « retard » du développement économique du Congo « aux faibles capacités de l'État ». En effet, d'après l'auteur du *Guérir le Congo du mal zairois*, le Congo est atteint d'un mal dont le trait particulier est « l'impuissance de l'action publique ». L'Etat congolais est un Etat qui annonce des politiques mais ne sait les réaliser, se rétracte ou tout simplement les oublie, puis élabore des plans qui ne sont jamais mis en œuvre, se replie dans un passé effacé tout en proclamant s'inscrire dans une révolution du futur et sans se donner les moyens de réaliser ce bond dans un futur différent, meilleur, et transformateur (p. 273). Par ailleurs, dans sa *Clé de l'émergence de l'économie congolaise*, Ngoy (2018, p. 23) stigmatise l'« instabilité politique », responsable en grande partie, d'après lui, du « rétrécissement » de la taille de l'économie congolaise. L'instabilité politique aurait ainsi joué un rôle négatif sur l'investissement et le maintien des capacités installées. Enfin, Matata (2016, p. 194) dresse un réquisitoire contre l'« absence de l'Etat », spécialement au cours des décennies 1980 et 1990. Les affres économiques connues par le Congo durant ces deux décennies étaient, d'après lui, le fait de l'absence de l'Etat. Dans un autre écrit, il précise que l'élément déterminant de la croissance durable et de l'inflation faible est le couple « ajustement budgétaire de qualité et bonne gouvernance institutionnelle » (cité par Marysse, 2018, p. 241).

Cependant, cet argument est contestable pour plusieurs raisons. Parmi celles-ci, Marysse observe que la démonstration de Matata se fonde sur une erreur de lecture des résultats économétriques². Ensuite, si l'on conçoit, avec Ndaywel (2016, p. 168), que l'ensemble du territoire congolais serait un assemblage d'espaces spécifiques des matières premières, on verrait alors que le « Congo utile » a tendance à se déplacer d'un espace à l'autre, au gré de la demande exprimée par l'économie mondiale. La conjoncture de cette économie paraît ainsi « déterminante » dans l'explication des « performances » économiques du Congo, et, par là même, dans celle de ses contre-performances.

² Le coefficient du « solde budgétaire structurel » que Matata aurait lu comme étant égal à 3,39 serait en réalité égal à 3,39 E-05 (c'est-à-dire égal à 0.0000339), et exercerait donc une influence moins grande sur la croissance que le coefficient des cours de matières premières (0.0006).

Cependant, ce facteur conjoncturel ne saurait épuiser l'explication des performances et contreperformances de l'économie congolaise. Ceci nous amène à présenter les arguments des auteurs dont les travaux mettent l'accent sur des facteurs historiques et socioéconomiques, en plus de ceux politiques ou conjoncturels.

Pour commencer, dans un article intitulé « Paradoxe zaïrois », Verhaegen (1984, p. 77) estime que toute explication de ce dernier paradoxe devrait tenir compte de trois séries de déterminismes et savoir les combiner : (i) l'histoire coloniale ; (ii) le capitalisme « périphérique » ; et (iii) le système politique. Dans cette logique, Kankwenda (1996, p. 101) analyse la « crise zaïroise » de la période 1960-1990, en termes non seulement de crise de « gestion » du modèle de développement mais aussi et surtout de crise du modèle d'accumulation lui-même. Ce modèle d'accumulation n'est donc pas qu'économique ; il est pleinement social avec ses implications politiques. Si l'on en croit Norro (2005), le modèle de croissance extraverti de l'économie congolaise avait atteint ses « limites » au moment de l'indépendance. Cette constatation conduit Kabeya (2005, p. 88) à voir dans la « caducité » de l'ordre structurel hérité de la colonisation la principale source des tribulations du pays depuis 1960. En 2018, Kabeya précise que les « économies de sous-développement » sont des « ordres politiques spécifiques », caractérisés par une « articulation stratégique » entre le secteur d'extractions-exportations des produits primaires et celui de production des biens de consommation de luxe.

Cette articulation exprime, d'après lui, les intérêts des groupes sociaux « dominant » qui orientent ces économies (2018, p. 428). Rejoignant cette analyse, Ngoy (2018, p. 21) affirme (finalement) que l'articulation susmentionnée est à la base de tous les « maux » qui gangrènent le pays depuis 1960, à savoir le chômage, la dollarisation, l'inflation, le faible niveau de l'activité économique, la modicité de salaires, les inégalités sociales, la pauvreté, etc.

Adhérant à l'idée de prendre en compte les facteurs historiques, socioéconomiques et conjoncturels, en plus de ceux politiques, cette étude trouve son originalité dans deux aspects particuliers : (i) sa compréhension du concept économique de « régression » ; et (ii) son application de la méthode de Bai et Perron (2003) sur des données indiquant une telle réalité. Le concept de régression possède, d'après nous, un double sens *relatif*. Il désigne, dans le premier, une décroissance du PIB réel par habitant, laquelle lorsqu'elle se prolonge sur une longue période conduit à parler d'une *économie régressive*. Cependant, toute croissance, même sur une longue période, n'est pas forcément égale au « progrès ». Depuis 2002, par exemple, le PIB réel par habitant du Congo est en croissance sous l'impulsion des industries extractives, sans que cela n'entraîne dans son sillage l'ensemble des activités productives du pays. Cette croissance extravertie a un caractère « cloisonné

» (Marysse, 2014, p. 38), et ne peut donc être synonyme de progrès. Ainsi dans un second sens, la régression est sectorielle, renvoyant à une décroissance relative des certains secteurs d'activité, particulièrement consommateurs en main-d'œuvre.

CHAPITRE 2. HISTOIRE ECONOMIQUE DU CONGO, 1960-2020

« [L]’histoire économique du Congo s’apparenterait à une longue histoire de “cueillette” opérée au cours de ces treize dernières décennies qui nous séparent de la conférence de Berlin : “cueillette” de l’ivoire, du caoutchouc, de l’huile de palme, du café et du coton ; “cueillette” du cuivre, de l’étain, du cobalt, de l’uranium, du diamant, jusqu’à celle, toute récente au Kivu, de la cassitérite, du coltan, de l’or, et du diamant » (Ndaywel, 2016, p. 168).

Ce deuxième chapitre présente l’histoire économique du Congo. Il aborde succinctement la période coloniale au cours de laquelle le système économique congolais actuel a vu le jour, et « prospéré » avec son lot d’inégalités sociales, avant de s’appesantir sur la période postcoloniale où il va connaître une régression spectaculaire à partir du milieu des années 1970. Le but de ce chapitre est de nous éclairer dans la formulation d’une réponse satisfaisante à notre question de recherche qu’est le pourquoi de la régression économique du Congo.

2.1. Ce qu’il faut savoir de l’économie congolaise coloniale, 1885-1960

A la suite de la conférence de Berlin (1884-1885), et d’une résolution adoptée par les Chambres législatives belges (avril 1885), Léopold II, roi des Belges, était autorisé à régner sur un territoire aussi vaste que l’Europe occidentale. Les motivations économiques de l’exploitation coloniale et la nature spécifique du Congo léopoldien ont forgé un lien solide entre l’État et le capital, aussi bien durant la période de l’État indépendant du Congo (EIC) qu’ultérieurement (Mathys, 2021, p. 187). Le Congo colonial reposait sur trois piliers essentiels³ : l’Etat et le capital dans un pôle et la main-d’œuvre africaine gratuite dans le pôle opposé. Confisquant les terres aux autochtones⁴, Léopold II avait mis en place un système de travail obligatoire, et concédé des vastes étendus de « son » territoire en usufruit à plusieurs compagnies commerciales. La Figure 1 illustre, sur une carte de 1890, la répartition territoriale par concessionnaires. Au total 8 compagnies peuvent être visualisées en dehors du Domaine de la Couronne (en rouge) : l’ABIR (en rouge sombre), la Société Anversoise de Commerce au Congo (en vert sombre), la Compagnie du Kasai (en vert), la Compagnie du Katanga (en gris), la Compagnie de la Lulonga (en jaune), la Compagnie du Lomami (en bleu clair),

³ Un autre pilier essentiel du Congo colonial était bien entendu l’Eglise, qui formait avec l’Etat et le capital ce qui était qualifié de « trinité coloniale ».

⁴ Francis de Winton, alors Administrateur général du Congo, ordonna sous l’autorisation du roi Léopold II que nul n’avait le droit d’occuper sans titre des terres « vacantes », ni de déposséder les « indigènes » des terres qu’ils occupaient, et que les terres « vacantes » devaient être considérées comme appartenant à l’Etat. Or, du point de vue des populations autochtones, il n’existait pas de terre « sans propriétaire », tout espace étant occupé pour les cultures (ou la jachère), lorsqu’il n’était pas tout simplement de terrain de chasse, de pêche ou de cueillette (Ndaywel, 2021).

de 10 millions en 1925, il semble vraisemblable qu'elle atteignait 15 millions ou même davantage quarante ans plus tôt. Acculé de toute part par la « communauté internationale », Léopold II finira par céder, non sans regrets, « son » Congo à la Belgique en 1908.

A l'issue de ce « don », le Congo allait entrer dans une nouvelle phase d'exploitation. D'une économie de traite (caoutchouc⁶, ivoire, copal, etc.), il devait passer à une économie d'exploitation proprement dite, avec l'émergence de l'industrie minière (cuivre, diamant, cobalt, uranium, etc.), ainsi que celles des grandes plantations (coton, oléagineux, etc.). Pour une économie dépendante, ce mode d'exploitation est souvent considéré comme l'étape ultime (Norro, 1968, p. 27). Le marché intérieur demeurera assez étroit. Tournée vers l'extérieur, le Congo belge en dépendait pour ses approvisionnements, ses capitaux et ses techniciens (Eycken et Vorst, 1967). Principal bénéficiaire de l'ordre économique en place au Congo, la Belgique avait notamment acquis une place importante dans l'économie mondiale, assurant, par exemple en 1956, 75% de la production mondiale de cobalt (Mathys, 2021, p. 190).

2.2. Le chaos politique de départ

Autrefois unis par le sort, les Congolaises et Congolais avaient décidé de « s'unir »⁷ dans l'effort pour l'indépendance. Les émeutes de janvier 1959⁸ serviront d'accélérateur à ce processus de décolonisation. Le 30 juin 1960, Patrice E. Lumumba, Premier ministre du premier gouvernement du Congo indépendant annoncera le début d'une nouvelle lutte, d'une lutte sublime devant mener le pays « à la paix, à la prospérité et à la grandeur ». Pour une ancienne colonie, l'indépendance politique portait une signification économique particulière : elle devait déclencher le processus de décolonisation économique tendant à subordonner les relations externes aux exigences intérieures. Le pouvoir économique devait, en ce sens, passer des mains des puissances étrangères à celles des nationaux⁹. Cependant, la *crise congolaise* (1960-1965) qui s'est déclenchée peu après la cérémonie officielle d'indépendance a vite dissipé les rêves d'émergence d'une économie nouvelle.

⁶ Léopold II s'intéressa particulièrement au caoutchouc, à la faveur du boom lié à l'invention du pneu gonflable dans les années 1890. En 1903, Le caoutchouc représentait à lui seul près de 87% de la valeur des exportations du Congo (Wack, 1905, p. 280).

⁷ Il faut ici nuancer en disant que les clivages étaient nombreux entre les « élites » congolaises. Ces clivages portaient en particulier sur la forme de l'État et l'orientation du régime. Ainsi, s'affrontaient des régionalistes et des nationalistes, des fédéralistes et des unitaristes, des modérés et des radicaux (Elikia, 1998, p. 237).

⁸ Officiellement, ces émeutes de Léopoldville avaient fait 47 morts et 241 blessés du côté des autochtones, et une quarantaine de blessés européens. Cependant, les témoins oculaires évoquent 200 à 300 morts (Langellier, 2017).

⁹ Si elle s'était résolue à « céder » le pouvoir politique, la Belgique n'entendait pas perdre le pouvoir économique (en conservant son « portefeuille »), et le pouvoir administratif (en maintenant les cadres belges dans l'administration). Cependant, la transmission du pouvoir politique s'accompagna d'une africanisation rapide de l'administration, même si le portefeuille (c'est-à-dire ses participations dans les compagnies à charte) sera presque entièrement conservé pendant au moins cinq ans (Eycken et Vorst, 1967, p. 418).

Les festivités liées à l'indépendance ont, en effet, été de très courte durée. En seulement trois mois d'indépendance, le Congo affichait un bilan catastrophique avec deux sécessions (celles du Katanga et du Sud-Kasaï), un coup d'Etat¹⁰, la coexistence de deux gouvernements parallèles (celui de Lumumba et d'Ileo) ainsi que l'émergence de deux républiques se réclamant du même territoire (Ndaywel 2016, p. 209). La Première République du Congo (1960-1965) fut ainsi une « époque apocalyptique durant laquelle tout ce qui pouvait mal tourner tourna mal » (Reybrouck, 2012). Le Congo était, en outre, confronté au « tir à la corde » auquel se livraient les deux nouvelles puissances mondiales de l'époque : les Etats-Unis et l'URSS.

Sur le plan financier et monétaire interne, un déséquilibre s'était produit en faveur des dépenses publiques, tandis que les pressions inflationnistes faisaient surface. Le déficit budgétaire était précisément passé de 8,2 milliards de francs congolais (FC) en 1960 à 21,3 milliards cinq ans plus tard (Eycken et Vorst, 1967, p. 426). Entre 1958 et 1962, les revenus monétaires des salariés du secteur public ont connu une augmentation de 385%. Du côté recettes, l'Etat était particulièrement amputée des recettes fiscales en provenance du Katanga et du Sud-Kasaï, deux riches provinces minières qui avaient fait sécession. Tirant sa source du déficit budgétaire, l'inflation – tel que mesurée par le taux annuel de croissance du déflateur implicite du PIB – s'établissait en moyenne autour de 38% entre 1961 et 1963, avec un pic d'environ 88% en 1963, d'après les données de la Banque mondiale (WDI). Une première dévaluation monétaire¹¹, dont les effets seront cependant de courte durée, était opérée dès 1963.

2.3. L'« accalmie » après les troubles

En novembre 1965, le lieutenant-général Mobutu prenait le pouvoir après un « second » coup d'Etat. Il allait alors prendre une série de mesures importantes, parmi lesquels la nationalisation de l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK) et la réforme monétaire de 1967¹². Sur le modèle chinois ou nord-coréen (Ndaywel, 2021), il instaura également un travail d'intérêt collectif, dit « salongo », auquel était consacrée la journée du samedi.

¹⁰ Le 14 septembre 1960, le colonel Mobutu avait temporairement « neutralisé » le Président Kasa-Vubu et son Premier ministre Lumumba en conflit.

¹¹ Cette réforme monétaire visait essentiellement à transférer les ressources des circuits spéculatifs non seulement à l'Etat par l'impôt mais aussi aux secteurs productifs – exportateurs, industriels, agriculteurs – par le biais des prix relatifs (Kabuya et Tshiunza, 2000).

¹² Cette réforme visait à rétablir l'équilibre des finances publiques, à faire disparaître les circuits spéculatifs et transférer les ressources à l'Etat et aux secteurs productifs, créant ainsi les conditions de relance des exportations et des investissements » (Kabuya et Tshiunza, 2000).

2.3.1. Ordonnances-loi présidentielles : nationalisation et libéralisation économique

Entre mai et juin 1966, Mobutu avait pris une série de mesures qui firent déchanter les investisseurs belges. En effet, votée en mai 1966 et promulguée sous forme d'ordonnance-loi le 7 juin de la même année, la « Loi Bakajika » décrétait la reprise par l'Etat congolais de la « pleine et libre disposition de tous ses droits fonciers, forestiers et miniers concédés ou cédés avant le 30 juin 1960 »¹³. Le règlement du contentieux belgo-congolais de janvier 1965 fut également remis en cause. Mobutu imposa une taxe générale de 7,5% sur les affaires, et multiplia les ponctions fiscales (Moreau, 2010, p. 73). La loi du 17 juin 1960¹⁴ fut remise en question par l'ordonnance-loi du 7 juin 1966, imposant le transfert obligatoire au Congo, avant le 1^{er} janvier 1967, du siège social des entreprises étrangères y disposant leur principal siège d'exploitation. Ayant déjà opté pour la nationalité belge, l'UMHK refusa alors de se plier aux décisions du nouvel « homme fort » du pays, qui finit par décider sa nationaliser 31 décembre 1966.

Héritant de l'appareil de production de l'UMHK, la Gécomin, connue plus tard sous le nom de Gécamines, devait être contrôlée à 60% par l'Etat congolais, la portion du capital restante étant réservée à d'éventuels investisseurs étrangers. Cependant, suivant notamment les conseils du président de la Banque mondiale (Mukoko, 2021, p. 123), Mobutu pris la décision d'en faire une entreprise entièrement étatique. Si cette nationalisation était pour lui une « immense victoire »¹⁵, elle ressemblait davantage, dans la réalité, à une victoire à la Pyrrhus. En effet, le Congo fut bien obligé de continuer à confier l'assistance technique et la commercialisation des métaux à une filiale de l'UMHK (Moreau, 2010, p. 74). Cette entente représentait une sorte de compensation destinée à l'ancien actionnaire majoritaire de l'UMHK (Rubbers, 2006, p. 116).

A la suite de la nationalisation de l'UMHK, l'Etat congolais mit en place, en 1969, une politique de portes ouvertes en instituant un Code d'investissements libéral. En effet, ce Code exemptait les entreprises étrangères de taxes d'importation et d'impôts sur les bénéfices, ce qui entraîna un afflux de capitaux étrangers au Congo (Buelens et Cassimon, 2013, p. 244). La crise des années 1960-1965 semblait alors appartenir à l'histoire. Entre 1967 et 1974, le PIB a progressé d'environ 7% par an sur fond d'une relative stabilité politique et économique (Banque mondiale, 1982, p. iii). Témoin

¹³ Mobutu justifiait sa politique foncière en prenant référence à son prédécesseur Léopold II, qui, disait-il, avait eu maille à partir avec ses propres compatriotes voulant exploiter en fraude les richesses du Congo sans contrepartie (Ndaywel, 2016, p. 175).

¹⁴ La Belgique avait décidé, de manière unilatérale, d'autoriser les sociétés belges fonctionnant sous le droit congolais à opter pour le droit belge, tout en conservant leur siège d'exploitation principal au Congo (Ndaywel, 2021).

¹⁵ Il sera applaudi par ses pairs africains comme un héros du « nouvel ordre économique mondial en gestation » (Langelier, 2017).

de ces « performances » économique, Mobutu envisageait alors son pays comme l'économie la plus développée d'Afrique d'ici quelques décennies.

2.3.2. Zaïrianisation-Radicalisation de l'économie

Six ans après avoir décidé de nationaliser l'UMHK, Mobutu décréta la « zaïrianisation »¹⁶ de l'économie. Des nombreuses petites et moyennes entreprises étrangères allaient être nationalisées, et leurs propriétaires étrangers purement et simplement expropriés (Langellier, 2017). Le « butin » devait, lui, être partagé entre les cadres du Parti, au premier rang desquels le président-fondateur. Celui-ci s'était octroyé quatorze plantations prospères, regroupés dans un conglomérat appelé Cultures et élevages du Zaïre (Celza), devenant le troisième employeur du pays après l'industrie minière et l'Etat (Ibid.). Ces mesures de zaïrianisation semblaient prolonger à l'économie la révolution culturelle de l'« authenticité »¹⁷. Cependant – et c'est là le paradoxe – elles auraient en réalité été inspirée à Mobutu de l'extérieur. A en croire Braeckman, ce sont des experts belges qui lui firent savoir qu'il n'y aurait pas de développement possible du Zaïre¹⁸ sans l'avènement d'une bourgeoisie nationale. C'est grâce à l'existence de trois cents grandes familles, lui disait-on, que la Belgique avait réussi son industrialisation (cité par Ndaywel, 2016, p. 251).

Ainsi Mobutu décida de créer cette bourgeoisie nationale congolaise. Cependant, il ne fallut pas longtemps pour que la « propagande officielle » se mette à accuser les « acquéreurs-bénéficiaires » des entreprises zaïrianisées de « s'enrichir au détriment du peuple » (Kabeya, 2013). Des mois plus tard, les entreprises zaïrianisées seront successivement « radicalisées »¹⁹ et « restituées »²⁰ à leurs propriétaires étrangers. Les « trois cents familles zaïroises » avaient ainsi vite appartenues au passé, tout de même après avoir tiré des avantages financiers évidents de l'opération. Les conséquences économiques désastreuses ces mesures seront nombreuses : dislocation des circuits commerciaux, pénuries, licenciements dans les entreprises zaïrianisées, arriérés de paiements, inflation, évasion fiscale par les acquéreurs, abandon des entreprises (Young et Turner, 1985, p. 343).

¹⁶ Ces mesures furent précédées par une loi sur le commerce stipulant que tout le secteur commercial était réservé aux nationaux (Ndaywel, 2021).

¹⁷ L'authenticité, expliquait Mobutu du haut de la tribune des Nations Unies, est « une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres, de chercher les valeurs de ses ancêtres afin d'en apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel. C'est le refus du peuple d'épouser aveuglement les idéologies importées ».

¹⁸ C'est dans le cadre du « recours à l'authenticité » que le Congo était devenu « Zaïre », un nom pourtant non authentique.

¹⁹ Ces mesures, dites de « radicalisation », allèrent bien plus loin que celles de zaïrianisation. Les entreprises belges qui avaient échappé aux mesures du 30 novembre 1973 furent également frappées, comme le fut la quasi-totalité des entreprises du pays, y compris celles appartenant à des Congolais (Mukoko, 2021, p. 125-126).

²⁰ Le processus de rétrocession octroyait jusqu'à 60 % des parts aux anciens propriétaires des entreprises radicalisées, leur laissant le choix des associés congolais pour couvrir les 40 % de parts restants (Ndaywel 2021).

Par ailleurs, des projets prestigieux, tels que les deux barrages d'Inga, la sidérurgie de Maluku ou le pont maréchal, seront entrepris par l'Etat Zaïrois. Cette « politique des grands travaux » ne consistera, cependant, qu'à l'érection d'éléphants blancs, c'est-à-dire des projets gigantesques, exorbitants et à efficacité douteuse, si pas nulle (Ngoy, 2018, p. 128). Pour financer ces projets, l'Etat faisait notamment recours aux emprunts internationaux. Cependant, à partir de 1974, la crise s'était invitée dans le pays à la suite de l'effondrement des cours mondiaux du cuivre. Un an plus tard, soit en 1975, le métal rouge avait perdu 45% de sa valeur, faisant ainsi passer les finances publiques du Zaïre des revenus cuprifères à des prêts massifs (Buelens et Cassimon, 2013, p. 244).

2.3.3. Stabilisation de l'économie zaïroise : le rocher de Sisyphe

Les difficultés économiques et financières du Zaïre ouvriront la voie à une double intervention urgente du FMI en 1976 et 1977. L'économie zaïroise portait un fardeau de 887 millions de \$US de dette extérieure, contractée auprès de 98 banques étrangères (Reybrouck, 2012). Inquiètes de ne pas pouvoir être remboursées, ces banques étaient allées frapper ensemble à la porte du FMI pour les aider à recouvrer leur argent. Sous la pression de ses prêteurs, le Zaïre sera contraint de solliciter un rééchelonnement de sa dette, d'accepter la rétrocession des entreprises nationalisées, et d'appliquer les remèdes de cheval du FMI (Langellier, 2017).

Et en sa qualité de « médecin », le FMI administra au patient zaïrois une « cure d'austérité » dont elle a le secret. Un premier programme de stabilisation était adopté en mars 1976²¹. Il s'appuyait sur les éléments suivants : limitation stricte du déficit budgétaire et de l'expansion du crédit, ajustement du taux de change, adaptation des prix intérieurs aux conditions de marché, consolidation de la dette, limitation des augmentations de traitement et limitation du recours aux emprunts extérieurs (Banque mondiale, 1977, p. ii). Ce premier programme sera suivi d'un nouveau de même nature en 1977, à l'issue duquel le constat de l'échec était évident (Mukoko, 2021, p. 135). Un nouveau programme de stabilisation sera appliqué en 1980²², conduisant le FMI à approuver en 1981 un mécanisme élargi à l'appui d'un programme de relance à moyen terme (Banque mondiale, 1982, p. iii). Cependant, en dépit d'interventions accrues au cours de ces années de crise, les résultats enregistrés par l'économie zaïroise étaient « irréguliers » suivant les années et les secteurs (Ibid.).

²¹ Kabuya et Tshiunza (2000) précisent qu'une réforme monétaire était réalisée le 12 mars 1976 dans le cadre de ce programme, sous le couvert du rattachement du zaïre au DTS (1Z = 1DTS).

²² Une nouvelle réforme monétaire était opérée en décembre 1979, conduisant conduit à la démonétisation des billets de 5 zaïres et 10 zaïres et leur remplacement par d'autres billets de mêmes valeurs faciales (Kabuya et Tshiunza, 2000).

En mai 1980, le Groupe consultatif de la Banque mondiale approuva le Programme d'Investissement Public (PIP), dit « Plan Mobutu ». Cependant, en raison du faible taux de financement des projets inscrits, ce plan fut reprogrammé. Sa nouvelle version ne se verra pas non plus réservée un meilleur sort quant à son financement. Finalement, entre 1983 et 1985, une troisième version, dénommé Programme Intérimaire de Réhabilitation Économique (PRINT), sera mise en œuvre avec un « succès » relatif éphémère.

2.3.4. L'économie zaïroise à l'heure de l'ajustement structurel : le remède miracle ?

Huit ans après l'administration des premiers soins d'urgence, la situation économique du Zaïre ne s'était guère améliorée. Un vaste programme de « libéralisation économique »²³ devait alors voir le jour sous la forme de Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Ce programme était loin de concerner le Zaïre seul. Il s'appliquait indistinctement à une cinquantaine de pays, dont plus de la moitié était africain. Belanger (1992) rapporte que, durant la décennie 1980, les prêteurs internationaux avaient perdu brusquement confiance face au cycle infernal de l'endettement, et refusaient désormais d'alimenter le flux des capitaux vers les pays endettés. Ceci a mené à l'intervention massive des organismes financiers multilatéraux, à la tête desquels le FMI et la Banque mondiale. Les PAS comprenaient deux facettes : (i) une première, essentiellement macroéconomique, qui devrait avoir un impact rapide sur la balance des paiements dans le contexte des programmes de stabilisation du FMI ; et (ii) une seconde, essentiellement microéconomique, visant à ajuster la structure de l'économie pour en accroître l'efficacité.

Dans le but de rétablir les équilibres fiscaux et budgétaires, le PAS recourait précisément aux mesures suivantes : (i) contraction des importations et orientation de la production vers les exportations ; (ii) réduction de la consommation par le blocage ou la diminution des salaires ; (iii) suppression des subventions aux biens de première nécessité ; (iv) compression de dépenses de l'Etat (Belanger, 1992). Dans le cas particulier du Zaïre, le PAS comprenait en 1983 trois volets essentiels : (i) la libéralisation des prix ; (ii) la réforme des finances publiques ; et (iii) la réforme des entreprises publiques²⁴ (Mukoko, 2021, p. 147). Jusqu'à la rupture de coopération avec les institutions de Bretton Woods en 1990, le Zaïre s'était vu administrer une série de PAS discontinués dite « politique de stop and go ». Ces PAS ont eu comme effets d'un côté l'appauvrissement des

²³ Comme le rappelle Berg (1990, pp. 13-14), les principaux fondements de la libéralisation économique sont les suivants : (a) le recours plus grand aux agents privés ; (b) l'encouragement de l'établissement de marchés concurrentiels et d'entreprises compétitives ; (c) les subventions limitées et orientées vers des objectifs bien définis ; (d) l'emploi du marché en tant qu'instrument de politique ; (e) une stabilité macroéconomique et des changements dans le rôle de l'Etat.

²⁴ Cette réforme ne sera finalement menée qu'à partir de 2008, sans vraiment produire depuis des fruits positifs.

populations et l'accroissement de la dépendance du pays à l'égard du marché mondial et de l'autre, « l'afflux des capitaux zairois dans les pays "donateurs" » (Kankwenda, 1996, p. 108).

Les deux pillages de 1991 et 1993²⁵ sont finalement venu mettre à genoux une économie zairoise déjà essoufflée depuis 1974. En réponse à la crise socioéconomique, la population congolaise a su s'inventer son propre « remède » : *l'économie informelle*. Sur le plan international, la fin de la guerre froide avait entraîné un changement d'attitude de la part des créanciers occidentaux, qui ne considéraient plus comme une priorité de soutenir politiquement Mobutu. Pour neutraliser ce dernier, il fallait neutraliser la Gécamines, affirme un ancien PDG de l'entreprise. « Nous étions, dit-il, habitués à avoir des lignes de crédit de l'ordre de 500 millions de dollars, de la part de bailleurs comme la Banque mondiale. Puis, du jour au lendemain, plus personne n'a voulu prêter de l'argent à la Gécamines » (cité par le Centre Carter, 2017, p. 18). Le volume de production de la Gécamines était précisément passé de 465 000 tonnes en 1988 à 48 600 tonnes en 1993 (Rubbers, 2006, p. 117).

2.4. La Grande Guerre africaine au Congo

Le 17 mai 1997, Laurent-Désiré Kabila, à la tête de l'AFDL, s'empara de la capitale et proclama l'avènement de la *République Démocratique du Congo*, succédant à l'ancienne *République du Zaïre*. Il était parvenu à renverser Mobutu à l'issue de ce qu'il est convenu d'appeler la Première Guerre du Congo (1996-1997), une guerre qui était en réalité un conflit importé : la guerre rwando-rwandaise de la rive droite du lac Kivu était passé vers la rive gauche, prenant la forme d'une intervention extérieure menée par une « grande puissance par personnes interposées » (Mpwate-Ndaume, 2010, p. 242). En effet, l'opération rwandaise avait comme facteur clé l'engagement américain. L'administration Clinton, apprendra-t-on plus tard, avait mis au point dès la fin de 1995 un scénario pour renverser Mobutu. Des conseillers américains avaient ainsi entraîné les troupes de Kagame, et certains participeront même à l'invasion du Congo (Langellier, 2017).

A l'issue de cette invasion/libération du Congo, Kabila devait s'atteler immédiatement à l'effort de reconstruction de l'économie. Un plan triennal (1997-1999) était alors élaboré, avec un coût total de 3 milliards de \$US (Ndaywel, 2021). Les priorités portaient sur la réhabilitation des

²⁵ Militaires et civils se sont attaqués, en 1991, à des grands magasins, boutiques, stations d'essence et même à des logements privés. Au total, 30 à 40 % des entreprises étaient dévastées ainsi que 70 % des commerces de détail. Le bilan humain s'est élevé à 117 morts et 1500 blessés (Reybrouck, 2012). Deux ans plus tard, les militaires de la Division Spéciale Présidentielle (DSP) se sont lancés dans des actes de pillage des magasins et marchés, spécialement au centre-ville. Des affrontements auront, ensuite, lieu entre les militaires-pillards et les unités de la DSP, qui s'étaient donnés « le beau rôle en réprimandant durement les mutins » après avoir pris part au butin (Langellier, 2017). La population civile se joignit peu à ce second pillage, qui a causé la perte des plusieurs centaines de vies humaines (Ndaywel, 1998, p. 433).

infrastructures de transport, la modernisation de l'agriculture, la redynamisation du social, la relance de la production minière, la création d'emploi et la lutte contre le chômage. Assurant la coordination du groupe informel des bailleurs potentiels, la Banque mondiale avait organisé une « Conférence des Amis du Congo » dont les résultats furent plutôt décevants²⁶. Cependant, les efforts ne semblaient pas manquer de la part du nouveau pouvoir. On lui doit, d'après Ndaywel (2021), le mérite du « coup de barre » dans la gabegie financière, la remise en cause des contrats léonins conclus en période de guerre, et, surtout, la réforme monétaire du 30 juin 1998²⁷. De mai 1997 à juillet 1998, l'économie congolaise s'est caractérisée par « une relative stabilité du cadre macroéconomique ». Le taux d'inflation, qui avait culminé à 9796,9% en 1994, était finalement tombé à 13,7% en 1997.

Cependant, ces résultats positifs allaient très vite se dégrader lorsque le 2 août 1998 avait débuté une nouvelle invasion rwando-ougandaise du Congo, avec pour objectif un nouveau changement de régime à Kinshasa. Contrairement à la première qui dura seulement sept mois, cette seconde invasion devait durer au moins cinq ans²⁸. Sa « dimension interafricaine »²⁹ lui vaudra les appellations de « Première Guerre mondiale africaine » (Ndaywel, 2021), ou simplement de « Grande Guerre africaine » (Reybrouck, 2012). La « Seconde Guerre du Congo », pour utiliser une autre appellation du même conflit, était venue couper court à la mise en œuvre des idées économiques de Kabila, « bâties autour du concept d'économie sociale du marché » (Mukoko, 2021, p. 157). A la place, c'était une *économie de guerre*, où le travail était effectué par des *creuseurs* dans des mines qui allait voir le jour. Or, diamant, étain, et même bois tropical, café et thé, disparaîtrons du Congo en direction des voisins de l'est (Reybrouck, 2012). Mais un minerais spécifique sera au

²⁶ L'apport des investissements privés et des financements publics s'était révélé peu substantiel. Aussi, le décaissement des fonds était soumis à des conditions « inacceptables », comme le remboursement de la dette extérieure contractée par Mobutu, le respect des accords miniers signés au temps de la conquête kabiliste et surtout, l'acceptation du principe d'une mission d'enquête sur la disparition des réfugiés rwandais au Congo (Ndaywel, 2021).

²⁷ Cette septième réforme monétaire s'inscrivait dans le cadre d'un programme d'ajustement économique mené sans le concours du FMI. Ce programme comportait deux volets, à savoir la stabilisation monétaire à court terme et la relance de l'économie à moyen terme (Kabuya et Tshianza, 2000).

²⁸ Dans les faits, la guerre se prolonge encore de nos jours et se concentre dans la partie orientale du pays. D'après la périodisation de Reybrouck (2012), celle-ci serait entrée dans une « troisième phase », avec le repli sur leurs territoires des troupes Rwandaises et Ougandaises, et le renforcement de la présence des troupes des Nations-Unies. En termes de bilan, on dénombre, au moins jusqu'en 2003, la mort de près de cinq millions de victimes directs ou indirects.

²⁹ Neuf pays africains (le Zimbabwe, l'Angola, la Namibie, le Soudan, le Tchad, la Libye, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi) ont participé à cette guerre. On a également dénombré au total une trentaine de groupes armés.

cœur de la nouvelle ruée sur le Congo : le coltan. « Métal magique de la téléphonie cellulaire », le coltan³⁰ verra son prix décuplé en moins d'un an (Ibid.).

Cette guerre avait, par ailleurs entraîné plusieurs conséquences économiques négatives, parmi lesquelles l'accélération du délabrement des infrastructures, la perte de l'outil de production, le déplacement de nombreux agriculteurs ainsi que la dévastation des champs et des domaines pastoraux (Kabuya et Tshiunza, 2000). Du côté du gouvernement congolais, l'objectif clé des politiques économiques consistait à obtenir des devises étrangères pour financer la guerre. Il sera, en ce sens, fait recours à une série de politiques interventionnistes ainsi qu'à l'octroi des monopoles et des concessions minières avec un régime fiscal préférentiel pour la production et la commercialisation des produits clés, dont les diamants (Dömeland *et. al*, 2012, p. 126).

2.5. La « relance » économique après la guerre

Le 16 janvier 2001, soit la veille des célébrations du 40^{ème} anniversaire de l'assassinat de Lumumba, Kabila était à son tour assassiné. Dix jours plus tard, un nouveau Kabila – prénommé Joseph – accédait au pouvoir, porté par des puissances étrangères mondiales et régionales. Sous sa houlette, la machine économique congolaise sera relancée dès 2002. Il faut dire que les violons s'étaient à nouveau accordés entre le gouvernement congolais et les institutions de Bretton Woods. Peu après son accession au pouvoir, Kabila s'était rendu à Washington afin de plaider pour une reprise de coopération avec le FMI et la Banque mondiale.

2.5.1. Stabilisation et libéralisation de l'économie

En mai 2001, une mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale était dépêchée au Congo. Une rencontre sera tenue sept mois plus tard entre les autorités congolaises et les bailleurs de fonds, en vue d'identifier les projets clés d'investissement qui permettraient au gouvernement de s'attaquer aux problèmes les plus urgents (Dömeland, 2012, p. 128). Durant près d'une décennie, le Congo n'avait, en effet, pas honoré ses dettes, dont environ 80% (soit 10,6 milliards de \$US) étaient constitués d'arriérés financiers. Entre juin 2001 à mars 2002, l'économie congolaise s'était alors vu administrer une sorte de « cure de remise à niveau » appelée Programme Intérimaire Renforcé (PIR). Jugé « largement satisfaisant », ce programme sera suivi par un programme triennal (avril 2002-juillet 2005), dénommé Programme Economique du Gouvernement (PEG), et éligible à un financement du FMI évalué à 750 millions de \$US. Le PEG s'était fixé trois grands objectifs : (i) réaliser un taux de croissance réel positif d'au moins 5 % par an, (ii) ramener le taux d'inflation

³⁰ D'après un rapport de l'Observatoire des ressources naturelles en Afrique australe (SARW), l'armée rwandaise a récolté 250 millions de dollars en 18 mois grâce au trafic illégal de ce minerai (2008, p. 38).

annuel de deux chiffres à un chiffre, soit de 15 à 6 % maximum, (iii) assurer l'augmentation progressive des réserves brutes de change (Masangu, 2014, cité par Mukoko, 2021, p. 165). Trois ans après son lancement, le PEG sera cependant suspendu³¹.

En juillet 2003, le Congo sera admis au point de décision de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). Les créanciers s'étaient alors engagés à alléger sa dette de 6,3 milliards de \$US en valeur actuelle nette (Dömeland *et al.*, 2012, p. 128). Avec l'assistance de la Banque mondiale, un programme triennal (2002-2005), dénommé Programme Multisectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et Reconstruction (PMURR), était élaboré par le gouvernement congolais. Evalué à 1,7 milliard de \$US, ce programme devait financer les projets essentiels jugés nécessaires à la préservation de la paix et de la sécurité et à la relance des activités économiques. Cependant, en dehors de l'appui de la Banque mondiale (454 millions \$US), le gouvernement congolais eut de la peine à mobiliser les fonds (Mukoko, 2021, p. 167). Un Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (PMPTR) sera, ensuite, élaboré en 2004. Evalué à près de 7 milliards de \$US, ce programme ne fera, cependant, pas l'objet d'un engagement financier « conséquent ».

Dès sa reprise de coopération avec l'Etat congolais, la Banque mondiale avait encouragé la privatisation du secteur minier en cours, en préconisant, cependant, l'adoption d'un cadre légal standardisé appliquée de façon impartiale à tous les opérateurs (Centre Carter, 2017, p. 20). Sous l'encadrement de ses experts, un nouveau Code minier sera élaboré dans l'objectif d'attirer les IDE dans l'économie congolaise. Promulgué en 2002, ce nouveau Code minier libéral réduisait le rôle de l'Etat à la promotion et à la régulation du secteur minier. La mise en valeur des ressources minières était confiée aux investisseurs privés³², qui devaient bénéficier des mesures financières incitatives et d'un engagement de la part de l'État et des bailleurs pour la sécurisation des investissements (Mazalto, 2008, p. 58-59). La Gécamines se verra, dans cette nouvelle logique, contrainte de céder 32 millions de tonnes de cuivre et 3,5 millions de cobalt à ses partenaires (Custers, 2019). Signalons que la promulgation de ce nouveau Code minier coïncidait avec le début d'un « boom » des cours des métaux non-ferreux (cuivre, aluminium, zinc, nickel, étain, plomb) (Mukoko, 2018, p. 165).

³¹ Un programme relais de consolidation (PRC) allait lui succéder pour la période avril-décembre 2006. Ce programme était appuyé par un programme économique suivi par le FMI (PSSF) dont l'exécution s'était révélée peu satisfaisante à cause essentiellement du contexte conduisant aux élections générales dans le pays (Matata et Tsasa, 2020, p. 12). En 2009, une nouvelle version du PEG (PEG-2) sera mis en œuvre jusqu'à la rupture de coopération en 2012 entre l'Etat congolais et le FMI.

³² Ce Code a permis le passage de 35 entreprises minières en 2002 à 482 sociétés détentrices de droit minier et de carrière en 2016 (Custers, 2019). Une nouvelle loi le révisant et le complétant sera promulguée en mars 2018, sur fond de contestations des entreprises minières étrangères.

2.5.2. Coopération sino-congolaise : le « troc » du siècle !

En 2006, Kabila était proclamé « vainqueur » de l'élection présidentielle. Dans le cadre des priorités de son premier quinquennat, il va se fixer les « cinq chantiers » suivants : (i) infrastructures (routes, rail, ponts) ; (ii) création d'emplois ; (iii) éducation ; (iv) eau et électricité ; et (v) santé. Après avoir en vain recherché des financements auprès des partenaires occidentaux (Mpwate-Ndaume, 2010, p. 392), Kabila se tournera finalement vers la Chine, officialisant en 2008 une coopération avec des investisseurs réunis dans le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC). Ce Groupement s'étaient, alors, engagés à réaliser des travaux de chemins de fer, de routes, de production et de distribution d'énergie, de construction d'aéroport, d'hôpitaux, d'universités et de logement sociaux (Ndaywel, 2021). En lien avec ces réalisations, une joint-venture dénommée Sino-Congolaise des mines (Sicomines) devait exploiter des gisements de cuivre et de cobalt congolais. La Sicomines était précisément créée dans l'objectif de générer des ressources financières nécessaires au remboursement des capitaux consacrés à la réalisation des infrastructures. Par le biais d'une banque chinoise dénommée Exim Bank, le GEC devait allouer près de 6,6 milliards de \$US au projet d'infrastructures, montant qui sera finalement revu à la baisse à 3 milliards à la suite des recommandations de la Banque mondiale et du FMI (ITIE, 2021, p. 32). Quant au projet minier, 3,2 milliards de \$US devait y être alloués.

Des minerais contre des infrastructures, tel était le « troc » qui s'était mis en place entre le Congo et les investisseurs du GEC. La réalisation des infrastructures était confiée, en 2012, à une société dénommée Congo Construction Company (CCC). Mais d'après les conclusions de l'enquête « Congo Hold-up », cette entreprise n'avait de construction que le nom, et aurait plutôt joué un rôle de facilitateur dans les négociations autour de l'exécution du contrat sino-congolais (Rolley, 2021). En réponse, la Sicomines avance que près de 1 milliards de \$US ont déjà été affectés à la réalisation des infrastructures (ITIE, 2021, p. 35).

2.5.3. « Emergence » à l'horizon 2030 et pandémie de la Covid-19

Vers le dernier trimestre de 2008, la crise financière mondiale amorcée en 2007 commençait à faire sentir ses effets sur l'économie congolaise. Pour prendre l'exemple de la province minière du Katanga, la fermeture des petites mines artisanales et la réduction de la production des grandes unités auront un impact négatif sur l'emploi, supprimant environ 200 000 d'entre eux (Dömeland *et. al*, 2012, p. 132). Cependant, la remontée des cours des principaux produits d'exportation à partir de 2010, couplée aux retombées positives de l'allègement de la dette extérieure (12,3 milliards de \$US), allaient permettre à l'économie congolaise de jouir entre 2012 et 2015 d'une « embellie de

son cadre macroéconomique ». Le taux de croissance économique atteindra, au cours de cette « embellie », le pic de 9,4% en 2014.

Ces « performances » vont alors alimenter les illusions du gouvernement, qui fixera l'atteinte de l'émergence économique à l'horizon 2030, à l'issue des travaux d'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD). L'« alternance pacifique » du pouvoir intervenue en janvier 2019 entre Kabila et Tshisekedi³³ entrainera une « mise à jour » des « séquences de développement » fixées précédemment. En effet, la version finale du PNSD (2019-2023) maintenait une vision du développement en trois grandes phases à savoir : (i) l'atteint du statut de pays à revenu intermédiaire (1^{er} pallier) à l'horizon 2030 grâce à la transformation de l'agriculture ; suivi de (ii) l'atteinte du statut des pays à revenu intermédiaire (2^{ème} pallier) à l'horizon 2040 grâce à la transformation de l'industrie ; puis, enfin, (iii) l'entrée dans le « club » des pays à revenu élevé à l'horizon 2050 grâce à une accumulation de connaissances (Ministère du Plan, 2020, p. 23).

A côté de cette vision séquentielle du développement héritée de son prédécesseur, Tshisekedi avait initié, peu après sa prise de pouvoir, un Programme d'actions de 100 premiers jours évalué à 488 millions de \$US. Ce programme d'urgence était, selon le nouveau président, la réponse à l'appel lancé par la population sous la formule « Le Peuple d'abord ». A ce peuple, Tshisekedi promettra d'évaluer personnellement la réalisation des projets inscrit dans le programme, une promesse qu'il ne tiendra finalement pas. Par ailleurs, à l'instar de son prédécesseur, Tshisekedi s'était s'empresé de rappeler le FMI au pays. Un accord de programme de référence sera alors conclu en décembre 2019 avec l'institution de Bretton Woods, qui avait approuvé un décaissement de 368,5 millions de \$US au titre de facilité de crédit rapide (FCR) afin de répondre aux besoins urgents de la balance de paiements (Matata et Tsasa, 2020, p. 2).

On était alors loin de se douter qu'au premier semestre de l'année 2020, l'économie mondiale allait entrer en crise à la suite de la pandémie de la Covid-19 et des mesures de confinement sanitaire imposées dans des nombreux pays. Cette pandémie entrainera la désarticulation des circuits d'approvisionnement, et de ce fait une rareté de certains intrants et produits de première nécessité, ce qui conduira à une amplification des tensions inflationnistes (Banque centrale du Congo, 2020, p. 3). Cependant, sur le plan mondial, la pandémie avait positivement affecté le système écologique à travers le ralentissement de l'activité économique³⁴. En outre, elle a rappelé l'urgence à agir face

³³ Deux après la fin de son second mandat (2011-2016), Kabila a finalement cédé le pouvoir à Tshisekedi, à l'issue d'une élection présidentielle des plus controversées.

³⁴ Rume et Islam (2020) indiquent que la pandémie a considérablement amélioré la qualité de l'air dans différentes villes du monde, réduit les émissions de gaz à effet de serre, diminué la pollution de l'eau et le bruit, et réduit la pression sur les destinations touristiques, ce qui peut contribuer à la restauration du système écologique.

à la crise écologique à laquelle est confrontée la planète. Face à cette dernière, le Congo dispose d'une dotation exceptionnelle en ressources naturelles, son principal atout étant sa forêt dense et humide.

Finale­ment, en juin 2020, le Conseil d'adminis­tration de la Banque mondiale approuvait le Pro­jet pour l'Equité et le Renforcement du Sys­tème Educatif (PERSE) évalué à 800 millions de \$US répartis sur quatre ans. Ce projet venait en appui au programme de « gratuité de l'enseigne­ment primaire » lancé par Tshisekedi conformé­ment à ses promesses électorales. Cependant, en raison des conclusions de l'enquête menée par l'Inspection générale de Finances (IGF) qui révélait des manquements, notamment des cas de fraude et de détournement de fonds publics, la Banque mondiale avait décidé de reporter à une date ultérieure le décaissement de 100 millions de \$US prévu pour le moins de décembre 2020.

CHAPITRE 3. POINTS DE RUPTURE DE L'ECONOMIE CONGOLAISE : APPLICATION DE LA METHODE DE BAI ET PERRON

« A partir de 1974, le pays connaîtra un marasme économique avec une inflation ouverte (29%), un ralentissement de la croissance (0.03%) et un accroissement significatif du stock de la dette publique » (Ngoy, 2018, p. 16).

Dans leur article intitulé « Computation and analysis of multiple structural change models », Bai et Perron (2003) ont mis en œuvre empiriquement les résultats théoriques de Bai et Perron (1998). Pour ce faire, ils ont abordé le problème de l'estimation des dates de ruptures, et présenté un algorithme pour obtenir les minimiseurs globaux de la somme de carrés des erreurs. Ce chapitre discute de l'application empirique de cette méthode sur les données du PIB réel par habitant du Congo. Il se réfère à l'histoire économique du pays afin de la commenter.

3.1. Points de « rupture » de l'économie congolaise

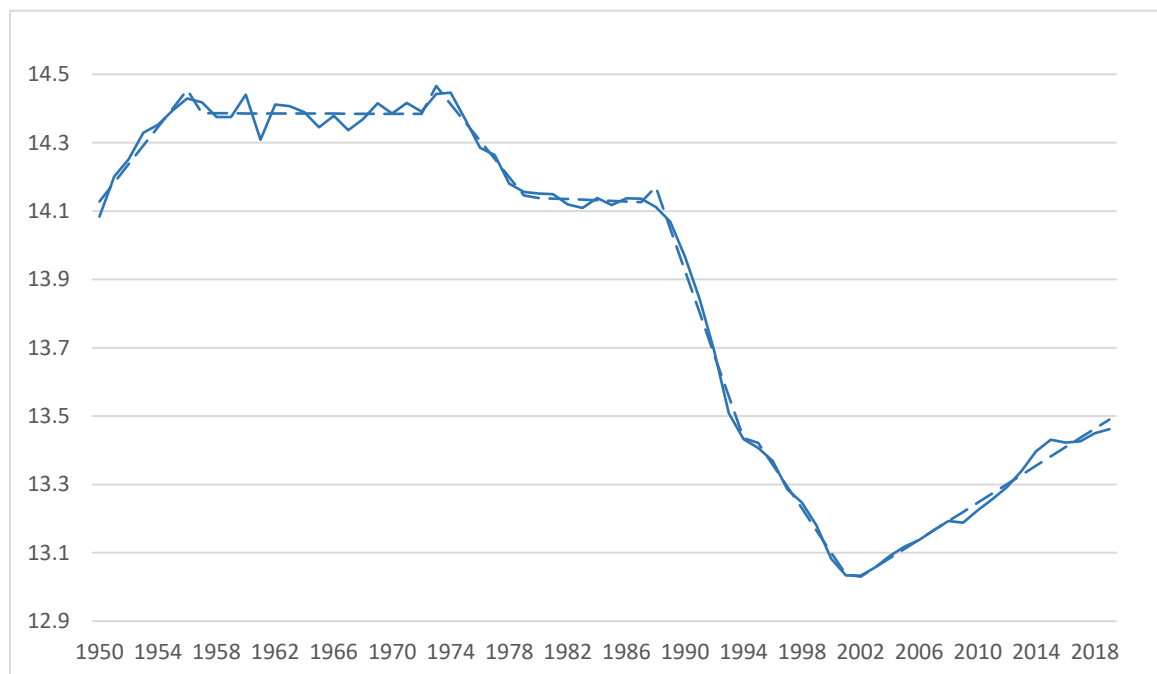
Le problème de détection des changements structurels est un sujet important dans la recherche statistique et économétrique. Les points de rupture correspondent par définition aux dernières observations comprises dans un segment. Bai et Perron (2003) présentent deux applications de leur méthode destinée à détecter ces « ruptures ». La première application analyse la série de taux d'intérêts réels américains ex-post considérée par Garcia et Perron (1966), tandis que la seconde réévalue certains résultats d'Alogoskoufis et Smith (1991) qui ont analysé les changements dans la persistance de l'inflation et le déplacement d'une courbe de Phillips augmentée des anticipations résultant de ces changements. Dans leur première application, qui retient ici notre attention, les Bai et Perron considèrent uniquement une constante comme régresseur, et autorisent jusqu'à cinq ruptures avec un « trimming » $\varepsilon = 0.15$. Ce dernier paramètre correspond à la taille minimale de chaque segment. Il peut être exprimé soit sous la forme d'un pourcentage de la taille de l'échantillon ou comme un nombre entier déterminant le nombre minimal d'observation à considérer dans chaque segment. La sélection des points de rupture se fait globalement bien à l'aide du BIC lorsqu'il n'y a pas d'autocorrélation des erreurs.

Nous avons appliqué cette méthode, à l'aide du logiciel R, sur la série du PIB réel par habitant du Congo allant de 1950 à 2019, présentée dans la Figure 3.1. Notre modèle linéaire avec m ruptures ($m + 1$ segments) peut être exprimé comme suit :

$$lpibh_t = \beta_{1,j} + \beta_{2,j}trend'_t + u_t \quad (t = T_{j-1} + 1, \dots, T_j, \quad j = 1, \dots, m + 1)$$

Où j représente l'indice du segment ; T_1, \dots, T_m des points de ruptures inconnus ; $lpibh_t$ le logarithme naturel du PIB réel par habitant au temps t ; $trend_t$ une tendance linéaire ; $\beta_{1,j}$ et $\beta_{2,j}$ des paramètres à estimer ; et u_t une perturbation au temps t . Nous avons fixé la taille minimale de chaque segment h à 7. Ce choix se justifie par une rapide analyse visuelle des points de ruptures sur la Figure 3.1. Un paramètre plus grand aurait ignoré certains points de ruptures importants. Par ailleurs, nous n'avons pas spécifié une prise en compte de l'autocorrélation. Après estimation, la Figure 3.2, reprise en annexe, suggère une absence d'autocorrélation. Enfin, nous n'avons pas imposé de restriction sur le nombre maximal de ruptures m à considérer dans l'estimation. Dans l'ensemble, comme on peut déjà le voir dans la Figure 3.1, la méthode Bai et Perron (2003) détecte bien les différents points de rupture.

Figure 3.1. PIB réel par habitant du Congo (en logarithme naturel), 1950-2019



Source : auteur, sur base des données du Penn World Table, version 10.0, disponible sur www.ggd.net/pwt, et des valeurs prédites de $lpibh$ à l'aide du logiciel R.

Le Tableau 3.1 présente les résultats des estimations. Le critère de sélection du nombre des points de rupture étant le plus petit BIC, il y a au total six points de ruptures, avec comme dates correspondantes 1956, 1972, 1979, 1987, 1994 et 2001. Hormis l'année 1972 à laquelle aurait dû être préférée 1974, on peut associer des événements relativement importants à chacun de nos points de ruptures détectés. Pour commencer, 1956 est celle du record des exportations du Congo belge qui s'étaient élevées à 27,1 millions de francs (Bertieaux, 1957, p. 400). A partir de 1979, l'Etat congolais et ses principaux créanciers avaient entrepris des efforts plus « cohérents et mieux orientés » pour faire face à la crise débutée en 1974-75 (Banque mondiale, 1982, p. iii). On

peut faire correspondre à 1987-88 le début de l'effondrement de la Gécamines, un effondrement. En 1994, l'économie congolaise réalisait le taux record d'inflation de près de 10 000%. Enfin, c'est à partir de 2001-02 que la machine économique congolaise était relancée, sur fond d'une politique de libéralisation économique et politique (Marysse, 2018, p. 231).

Tableau 3.1. Résultats empiriques : PIB réel par habitant du Congo (en logarithme naturel), 1950-2019

Spécifications									
$lpibh_t = \beta_{1,j} + \beta_{2,j}trend'_t + u_t \quad h = 0.10$									
Sélection du nombre de points de rupture									
m	0	1	2	3	4	5	6	7	8
RSS	4.30819	1.22816	0.46287	0.16779	0.08663	0.06023	0.04504	0.04024	0.03683
BIC	16.23845	-58.86591	-114.42781	-172.71421	-206.24065	-218.94271	-226.54478	-221.67940	-215.12752
Points de ruptures choisis et dates correspondantes ¹									
m = 6	7 (6-8)	23 (22-24)	30 (29-31)	38 (37-39)	45 (44-46)	52 (51-53)			
m = 6	1956 (1955-1957)	1972 (1971-1973)	1979 (1978-1980)	1987 (1986-1988)	1994 (1993-1995)	2001 (2000-2002)			
Coefficients estimés avec six points de rupture ²									
	(Constante)	trend		(Constante)	trend		(Constante)	trend	
1950 - 1956	14.0736 (0.0216)	0.0545 (0.0049)	1980 - 1987	14.1926 (0.0731)	-0.0018 (0.0021)	2002 - 2019	11.5964 (0.0577)	0.0271 (0.0009)	
1957 - 1972	14.3872 (0.0291)	-0.0001 (0.0018)	1988 - 1994	18.9532 (0.2948)	-0.1226 (0.0070)				
1973 - 1979	15.7475 (0.1025)	-0.0534 (0.0039)	1995 - 2001	16.3786 (0.1244)	-0.0643 (0.0025)				

Notes :

¹ Entre parenthèses figurent les intervalles de confiance à 95%.

² Entre parenthèses figurent les écarts-types.

Source : auteur, sur base des résultats du logiciel R.

La partition optimale, à l'issue des estimations, donne sept segments à savoir : 1950-1956, 1957-1972, 1973-1979, 1980-1987, 1988-1994, 1995-2001 et 2002-2019. Au cours du premier segment, le coefficient de la tendance est le plus élevé de l'ensemble de la série (0.0545). L'économie congolaise connaissait alors une croissance rapide marquée par un bon comportement de ses exportations. Norro (2005, p. 94) souligne qu'il se produisait également une amorce intéressante d'une diversification des activités, notamment dans le domaine de productions manufacturières

orientées vers la consommation intérieure. Cependant, au cours de cinq segments suivants, soit durant près de 44 ans, la tendance du PIB réel par habitant sera systématiquement négative.

D'abord, entre 1957 et 1972, l'économie est presque stagnante (-0.0001). Ce segment peut être scindée en deux sous-segment, le premier allant de 1960 à 1965 et le second de 1966 à 1972. Durant le premier sous-segment, l'évolution de l'économie n'était pas purement négative en dépit de la « crise congolaise » qui a suivi l'indépendance. Au-delà de secteurs et de régions où se sont désorganisés et disloqués les rouages anciens, certains secteurs avaient résisté, voire prospéré³⁵ (Norro, 1968, p. 15). Le retour de la « stabilité » politique à partir de 1965 conduira l'économie congolaise aux « sept glorieuses » (1967-1973), pour reprendre l'expression de Ngoy (2018). Ces « performances » s'expliquaient surtout par l'énorme demande de cuivre, dont les cours avaient explosé, en raison notamment de la guerre prolongée au Vietnam³⁶, au Laos et au Cambodge (Buelens et Cassimon, 2013, p. 244).

A partir de 1974, des contreperformances économiques allaient s'installer durablement. Pour suivre la segmentation donnée par la méthode de Bai et Perron, entre 1973 et 1979, soit au cours du troisième segment, la tendance du PIB réel par habitant se révèle négative (-0,0534). Les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, les mesures de zaïrianisation-radicalisation de 1973-75, l'effondrement des cours du cuivre après le troisième trimestre de 1974, la fermeture du chemin de fer du Benguela en 1975, ainsi que les deux guerres du Shaba en 1977 et 1978 sont parmi les facteurs ayant joué un rôle négatif dans l'évolution de l'économie congolaise. Celle-ci poursuit sa régression au cours du segment suivant (1980-1987), mais avec un rythme beaucoup plus faible (-0,0018). Verhaegen (1984, p. 73) observe, tout de même, qu'il était devenu banal de décrire la situation économique du Congo en termes catastrophiques, et de parler sans exagération d'une « régression économique générale et sociale de longue durée ». En effet, les indicateurs ne manquaient pas : baisse vertigineuse des salaires réels, inflation, déficit de balance des paiements, économie désarticulée, chômage massif des forces productrices (hommes et capitaux), accroissement de la dépendance extérieure dans tous les domaines, malnutrition et misère de plus en plus étendues, etc.

La régression économique atteindra un rythme de croisière (-0.1226) au cours du segment suivant (1988-1994) marqué par l'effondrement de la Gécamines. En décembre 1992, un gigantesque billet

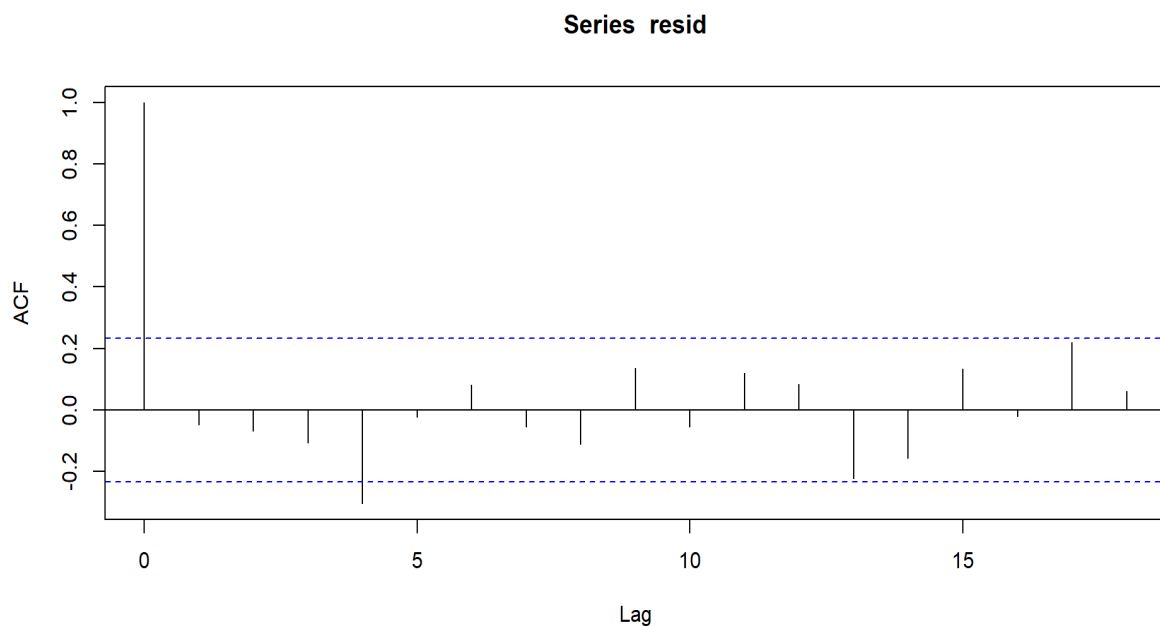
³⁵ Sur fond d'une politique protectionniste de fait résultant des difficultés de change, les activités industrielles orientées vers le marché intérieur avaient connu une expansion importante jusqu'en 1966. Comparé à la production de 1958, l'accroissement était compris entre 40 et 50% pour les secteurs alimentaires, boisson et tabac, textiles et chaussures, et industrie du bois (Norro, 2005, p. 95).

³⁶ L'économie congolaise avait toujours pu compter sur les guerres dans d'autres régions du monde, mais la guerre du Vietnam avait particulièrement permis de remplir les caisses (Reybrouck, 2012).

de cinq millions de zaires était mis en circulation, avec une valeur réelle de seulement 2 \$US (Reybrouck, 2012). Le premier ministre de l'époque avait finalement décidé de procéder à sa démonétisation, ce qui sera à la base du pillage de 1993. Au cours du segment ultérieur (1995-2001), la régression demeure importante (-0,0643) dans un contexte d'invasion militaire rwandougandaise. A partir de 2002, l'économie congolaise « brisera » sa tendance régressive de longue durée. Ce dernier segment (2002-2019) peut être subdivisé en trois sous-segments, le premier allant de 2002 à 2009, le second de 2010 à 2015, et le troisième de 2016 à 2019. En effet, après la crise économique mondiale de 2008, dont les effets ont été particulièrement ressentis en 2009, la croissance économique est repartie de plus belle à partir de 2010. Cependant, depuis 2016, l'économie montre des signes d'essoufflement, révélant par là le « miracle » sans lendemain qu'était l'« embellie du cadre macroéconomique » (2012-2015). Une croissance endogène, forte, durable et inclusive semble improbable, sinon impossible, dans l'état actuel de la structure économique.

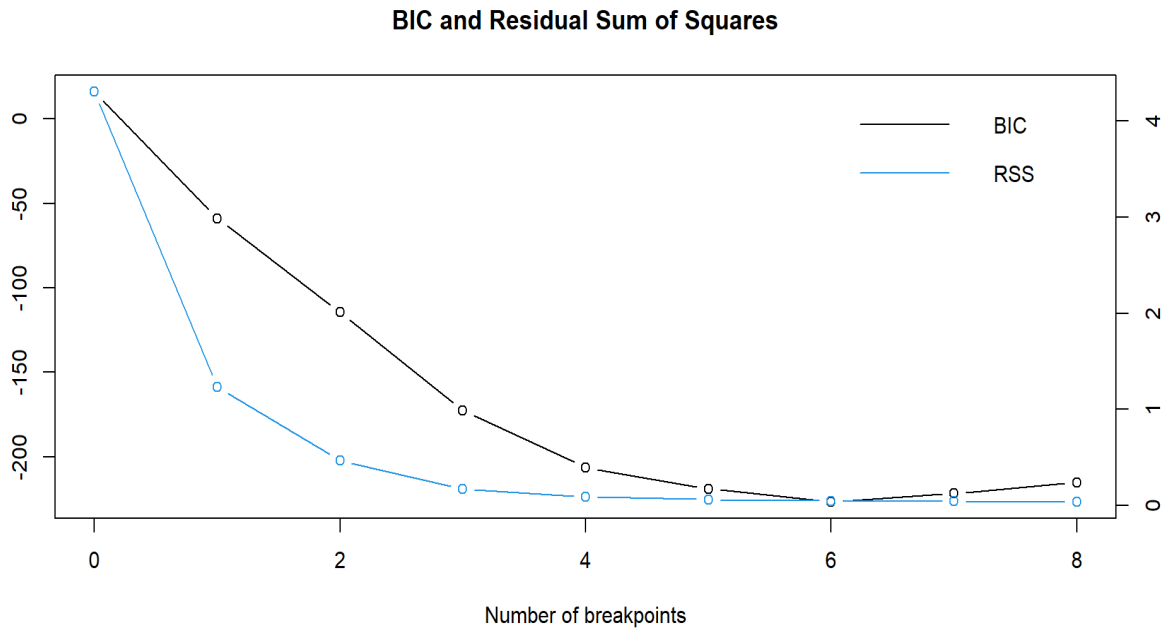
3.2. Annexes

Figure 3.2. Test d'autocorrélation



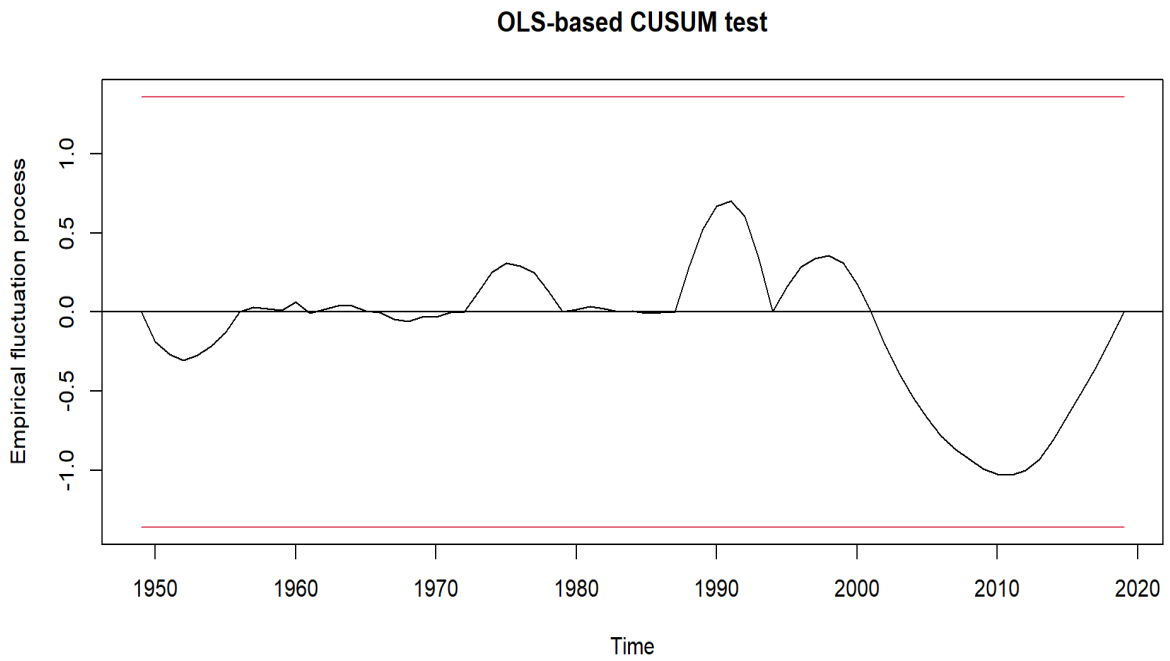
Source : logiciel R.

Figure 3.3. Sélection du nombre de points de ruptures



Source : logiciel R.

Figure 3.4. Test EFP, type CUSUM



Source : logiciel R.

CHAPITRE 4. STRUCTURE ECONOMIQUE DU CONGO

« Le Congo a une “structure” économique. Chaque “structure” offre des avantages (réels et virtuels) propres. Elle présente un degré d’adaptabilité aux changements, aux chocs et aux opportunités qui s’imposent de l’extérieur. *Mais (...) elle présente aussi des “frontières” propres, au-delà desquelles un certain degré de performance économique est impensable, et en même temps des contreperformances économiques s’installent* » (Kabeya, 2005, p. 83).

Pourquoi l’économie congolaise est-elle *régressive* ? Ce quatrième et dernier chapitre tente de répondre à cette question en examinant minutieusement sa structure suivant deux approches macroéconomiques distinctes : (i) l’approche « traditionnelle » en trois secteurs ; et (ii) l’approche « alternative » en quatre secteurs. La première approche est descriptive et quantitative, tandis que la seconde se veut davantage *explicative*.

4.1. Approche en trois secteurs : identité globale et différences internes

Suivant la première approche, le PIB peut être subdivisé en trois secteurs à savoir : (i) le secteur primaire ; (ii) secondaire ; et (iii) tertiaire. Avec l’agriculture et la sylviculture, le secteur extractif (mines et hydrocarbures) forme le secteur primaire de l’économie congolaise, un secteur évalué à environ 45,19% du PIB au coût de facteurs en 2018. Soixante ans plus tôt, soit en 1958, ce secteur se chiffrait à environ 49,42% du PIB au coût de facteurs³⁷. Constitué des industries manufacturières, du secteur des bâtiments et travaux publics ainsi que du secteur énergétique (électricité, gaz, vapeur et eau), le secteur secondaire représente environ 16,15% du PIB au coût de facteurs en 2018, soit une proportion un peu plus grande que les 12,94% de 1958. Enfin, comprenant le commerce, les transports et télécommunications, les services publics et tous les autres services, le secteur tertiaire est évalué à environ 38,66% du PIB au coût de facteurs en 2018, tandis qu’il se chiffrait à 37,64% en 1958.

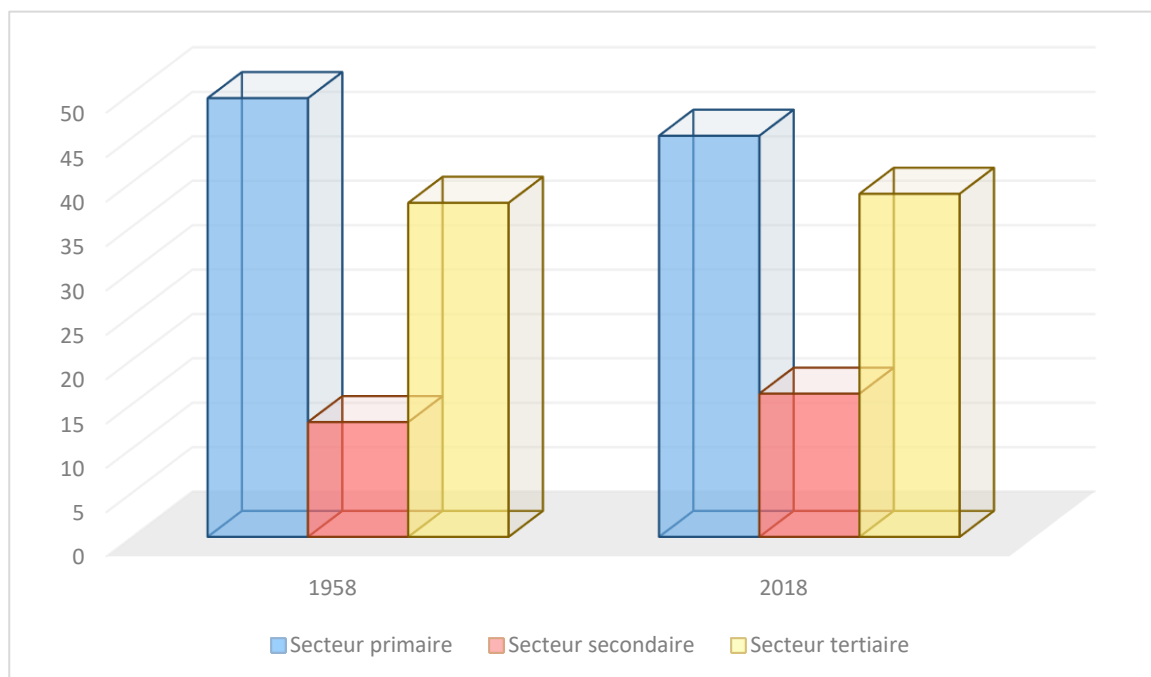
4.1.1. Changements dans la composition des secteurs

La Figure 4.1 montre la structure du PIB suivant la répartition en trois secteurs. On peut observer que celui-ci est globalement *identique* entre ces deux années, en dépit des soixante ans qui les séparent. Le secteur primaire est demeuré en première position d’après sa part dans le PIB, tandis

³⁷ D’après nos calculs basés sur les données de Lacroix (1966, p. 130). Les données des autres secteurs pour l’année 1958 proviennent de la même source, et sont également recalculées par nous. Quant à l’année 2018, les chiffres présentés ont été calculés sur base des données de la Banque centrale du Congo (2019).

que le secteur secondaire est plus important qu'en 1958. Cette *identité globale* masque pourtant des *différences internes* significatives dans les différentes branches d'activité composantes.

Figure 4.1. Structure du PIB de l'économie congolaise (au coût des facteurs), 1958 et 2018



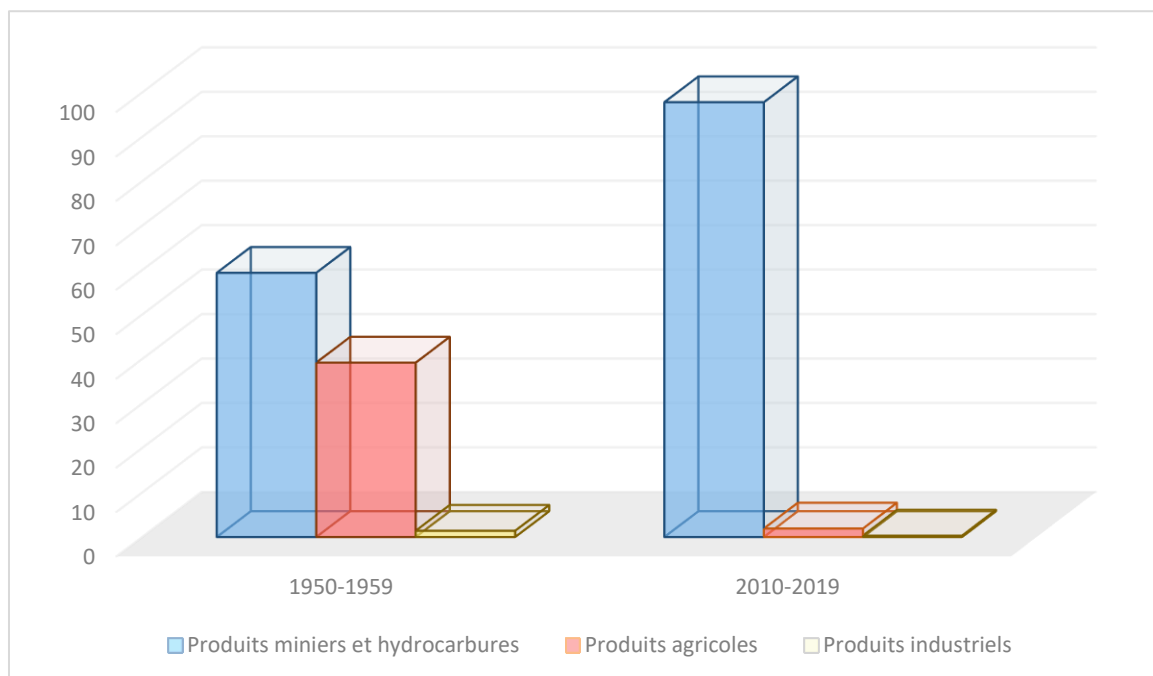
Source : auteur, sur base des données de Lacroix (1966, p. 30) et de la Banque Centrale du Congo (2019, p. 31).

Parmi ces changements, l'agriculture a relativement perdu du poids, passant de 32,56% du PIB au coût des facteurs en 1958 à seulement 15,21% en 2018. Les cultures d'exportation, dans cette branche, ont particulièrement reculé, passant de 13,18% du PIB au coût des facteurs en 1958 à 0,24% en 2018. Cette baisse spectaculaire a des effets directs sur la composition des exportations de l'économie. Comme le montre la Figure 4.2, les exportations ont perdu leur diversité de la décennie 1950 où les produits miniers et hydrocarbures comptaient pour 59,4% du total, les produits agricoles 39,2% et les produits industriels 1,4%. La décennie 2010 se caractérise par une mono-exportation des produits miniers et hydrocarbures. Ceux-ci couvrent, en effet, en moyenne 97,8% du total des exportations. Les produits agricoles et industriels tendent à disparaître, ne représentant plus que respectivement 1,7% et 0,3%. C'est dire si l'économie congolaise a considérablement renforcé sa vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur.

Ensuite, en ce qui concerne les activités industrielles, commençons par dire qu'il existe une certaine « spécialisation régionale ». En effet, Kankwenda (1978, p. 600) observait que les activités minières d'exportation ainsi que la métallurgie y liée se situait au Sud (Katanga) ainsi que dans la région Centre-oriental du pays. Les agro-industries d'industrie d'exportation occupaient, elles, le Nord, le Centre-Nord et l'Est du pays tandis que l'Ouest (Kinshasa essentiellement) concentrait les activités

manufacturières destinées au marché intérieur. Seule la Région du Bas-Congo (Kongo-Central) présentait une structure industrielle comprenant à la fois la production pour le marché intérieur et extérieur. On peut dire que cette spécialisation régionale subsiste encore de nos jours. Les 528 entreprises industrielles actives identifiées en 2017 (ANAPI, 2018, p.19) étaient, par exemples, réparties dans les provinces de Kinshasa (36,5%) avec essentiellement des activités manufacturières orientées vers le marché intérieur, et du Haut-Katanga et du Lualaba (14,9%), toutes deux issues de l'ancienne province du Katanga, avec des activités liées à l'extraction minière ainsi qu'à leur métallurgie. A titre de comparaison, l'économie du Congo belge comptait 9500 entreprises industrielles en 1950 (Ngoy, 2018, p. 193).

Figure 4.2. Structure des exportations de l'économie congolaise, 1950-1959* et 2010-2019



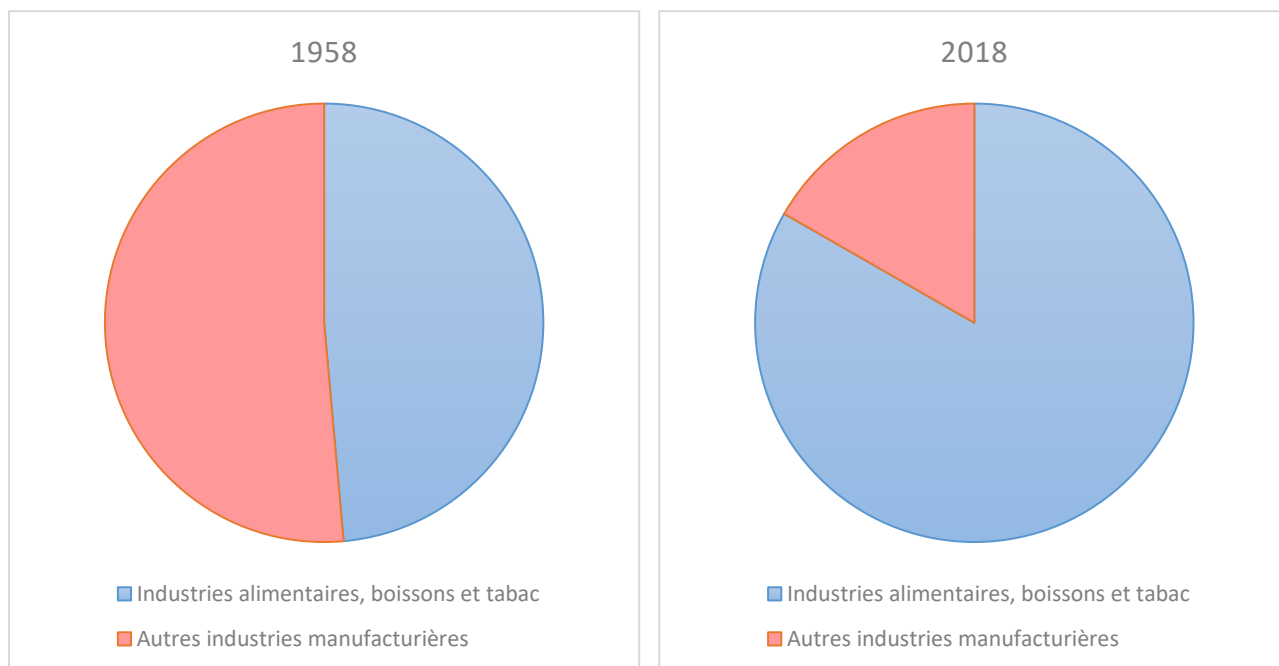
(*) Ruanda-Urundi compris.

Source : auteur, sur base des données de Lacroix (1961, p. 455) et de la Banque centrale du Congo (2021, pp. 120-123).

En 1958, la branche « industries alimentaires, boissons et tabac » représentait environ 48,59% des valeurs ajoutée de l'ensemble des industries manufacturières. La production des biens d'approvisionnement et d'équipement atteignait alors 31,99%. Cependant, ce rapport s'est considérablement déséquilibré avec le temps. Comme illustré dans la Figure 4.3, la branche « industries alimentaires, boissons et tabac » s'adjuge en 2018 environ 83,29% des valeurs ajoutées de l'ensemble des industries manufacturières. La production des produits alimentaires et des boissons concernait en 2017 plus de la moitié des unités identifiées dans l'industrie manufacturière

congolaise (ANAPI, 2018, p. 19). Des branches telles que celles du textile ou du cuir tendent à disparaître avec respectivement 0,6% et 0,2% des unités identifiées.

Figure 4.3. Structure des industries manufacturières (valeurs ajoutées au total), 1958 et 2018



Source : auteur, sur base des données de Lacroix (1966, p. 234) et de la Banque centrale du Congo (2019, p. 31).

De même la production et la distribution d'énergie (électricité, eau, etc.) tend également à la baisse, passant de 1,79% du PIB au coût des facteurs en 1958 à 0,66% en 2018. D'après les données de la Banque mondiale (WDI), seul 18,75% de la population congolaise a eu accès à l'électricité en 2018. Pourtant, immense est le potentiel énergétique du Congo. Son potentiel hydraulique est estimé, par exemple, à 100 000 MW, ce qui représente environ 37% du potentiel africain et près de 6% du potentiel mondial (ANAPI, 2020, p. 50).

Enfin, en ce qui concerne le secteur tertiaire, des différences apparaissent également dans les poids relatifs des branches telles que les « transports et télécommunications », le commerce ou les services publics. En effet, grâce au développement des activités de télécommunication, le branche « transport et télécommunications » est passé de 7,9% du PIB au coût de facteurs en 1958 à 11,78 en 2018. De même, le commerce a connu un bond de 8% à quelque 14,95%. Les services publics, eux, ont en revanche perdu du poids, passant de 14,75% du PIB au coût de facteurs en 1958 à seulement 3,42% en 2018. Ces différences quantitatives dans la composition du PIB établies, intéressons-nous un peu plus en profondeur au fonctionnement de l'économie congolaise dans son ensemble.

4.1.2. Caractère structurant du secteur extractif

Le secteur extractif (produits miniers et hydrocarbures) est le secteur d'activité « structurant » de l'économie congolaise : (i) sa part dans le PIB (au coût de facteurs) se chiffre à près de 30% en 2018, tandis que sa contribution à la croissance économique dépasse les 75% ; (ii) son apport est quasi-exclusif dans les exportations des biens (plus de 99% en 2018) ; (iii) sa contribution dans les recettes courantes de l'Etat a avoisiné les 70% en 2018³⁸ ; (iv) sa part dans le volume des IDE entrant dans le pays est supérieure à 50% d'après l'ANAPI ; cependant (v) sa contribution au taux d'emploi ne représente que 24,49% en 2018 (ITIE, 2019, p. 103). On peut déduire de cette dernière contribution, qui révèle les limites de ce secteur, que seuls 563 000 emplois avaient été créés dans l'ensemble de l'économie congolaise en 2018. A titre informatif, la population active s'élevait à près de 30 millions d'individus cette même années d'après la Banque mondiale (WDI). Aussi malgré le manque de fiabilité des statistiques, la Banque Africaine de Développement évoquer un haut degré d'informalité de l'économie ainsi qu'un très faible nombre d'entreprises (9000, dont 80% de PME) (cité par CNUCED, 2020, p. 50).

Depuis la libéralisation économique des années 2000 avec la promulgation d'un nouveau Code minier, l'économie congolaise a attiré davantage des capitaux étrangers³⁹, ce qui a conduit, à partir de 2007, à une hausse spectaculaire des exportations de biens au premier rang desquels le cuivre et le cobalt. Comme l'illustre la Figure 4.4, les exportations ont plus que doublé entre 2006 et 2007, passant d'environ 2 700 millions à plus de 6 100 millions de \$US. Après la crise économique mondiale de 2007-2008, dont les effets se sont particulièrement fait sentir en 2009, les exportations sont reparties de plus belle en 2010, atteignant 8 400 millions de \$US. Au total, entre 2010 et 2015, le secteur extractif a contribué en moyenne à plus de 50% de la croissance du PIB réel. Après une contraction enregistrée en 2016, les exportations du cuivre et du cobalt ont rapidement augmenté en 2017, avant de faire exploser la valeur des exportations à près de 16 000 millions de \$US en 2018, soit environ 34,1% du PIB.

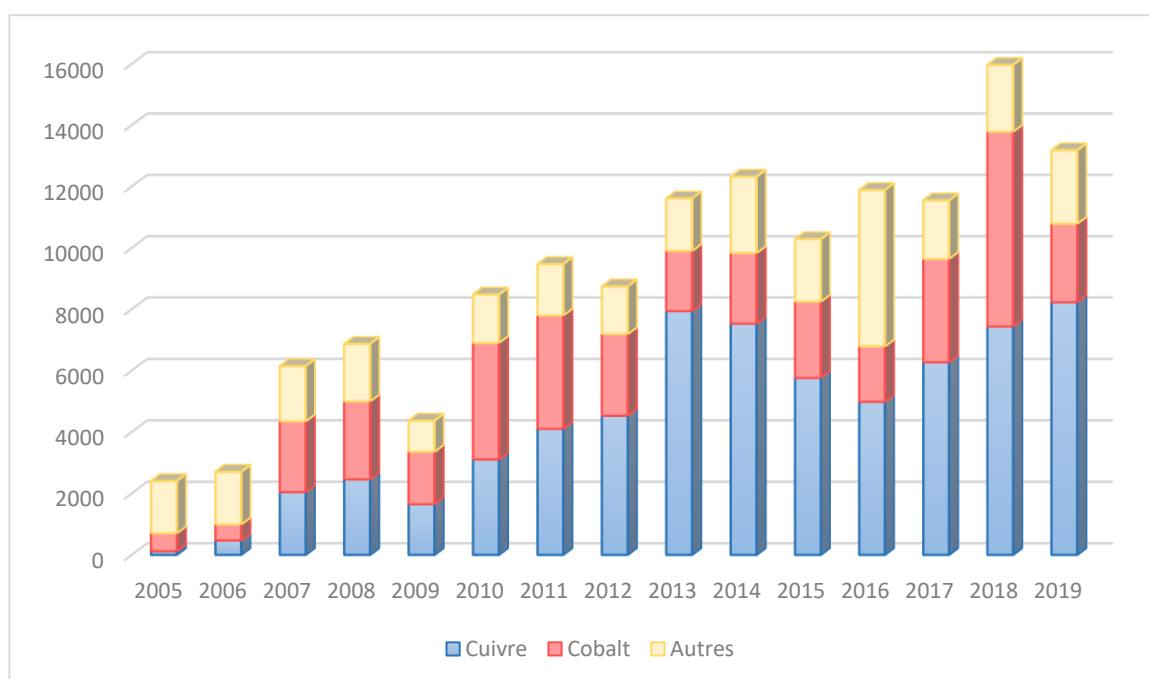
Comme le montre la Figure 4.5, le cuivre tend à dicter par son cours les flux entrant des IDE dans l'économie congolaise, qui se dirigent essentiellement vers le secteur extractif et les activités

³⁸ D'après l'ITIE (2019, p. 102), les recettes du secteur extractif se sont chiffrées à 4 895,42 milliards de francs congolais (FC) en 2018. Ainsi, pour déterminer leurs contributions dans les recettes courantes de l'Etat, nous les avons simplement divisées par la valeur totale des recettes courantes, chiffrée à 7 086,6 milliards de FC d'après la Banque centrale du Congo (2020, p. 73).

³⁹ Dans un entretien accordé au journaliste camerounais Alain Foka (disponible sur sa chaîne YouTube), Albert Yuma, alors président du conseil d'administration de la Gécamines, observe qu'au lieu d'amener des capitaux comme promis, les entreprises étrangères se sont plutôt endettées auprès des banques étrangères à des taux dépassant les 10%, offrant en garantie les gisements reçus de l'Etat congolais.

tertiaires y liées⁴⁰. La Figure 4.5 compare, en outre, la valeur des IDE reçus par l'économie congolaise aux revenus générés et versés aux investisseurs étrangers. Sur l'ensemble de la décennie 2010, les IDE se sont chiffrés à 18 999,7 millions des \$US, tandis que les revenus de placement (intérêts et dividendes) versés aux étrangers ont atteint 12 365,6 millions de \$US, soit 65% de la valeur totale des IDE. Le surplus économique généré par le secteur « moderne » de l'économie est ainsi transféré sous forme de rapatriement de profits et de revenus, lorsqu'il ne l'est pas à travers le mécanisme d'importation de la technologie et des approvisionnements.

Figure 4.3. Structure des exportations des biens de l'économie congolaise (en millions de \$US), 2005-2019



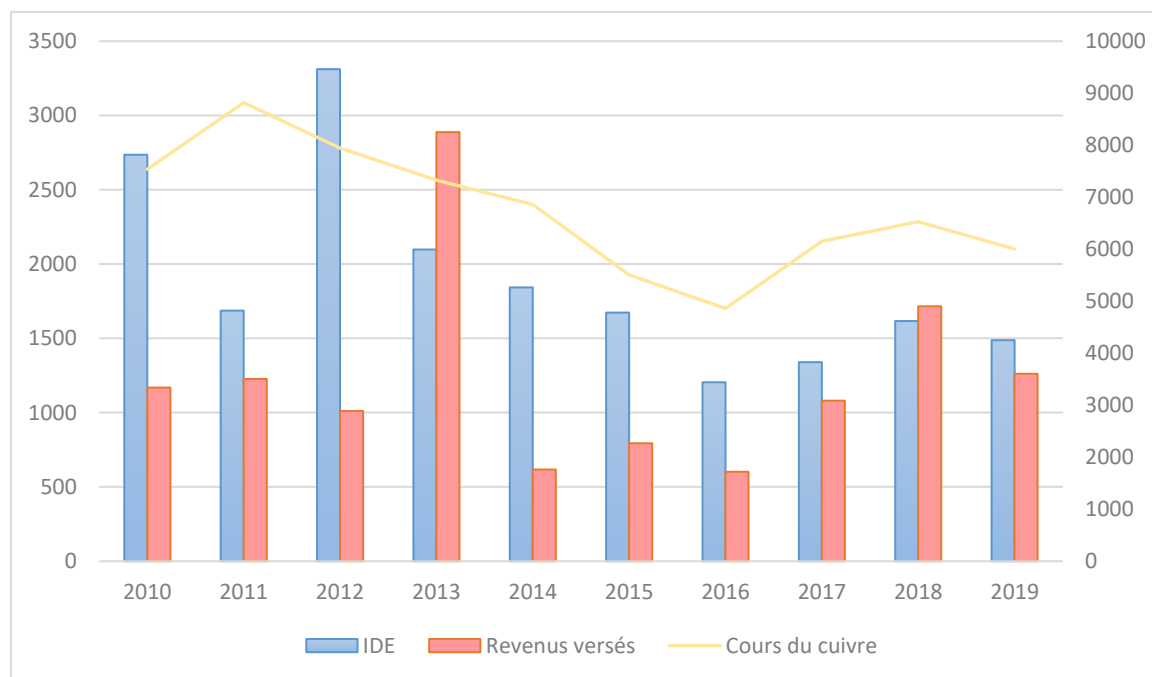
Source : auteur, sur base des données de la Banque centrale du Congo (2021, pp. 120-123).

Le pic des IDE a été atteint en 2012, tandis que celui de revenus versés est survenu une année plus tard. En considérant l'ensemble des revenus primaires de l'économie, le Congo a une tendance au déficit. En effet, au cours de la période 2010-2019, environ 13 358,5 millions de \$US (dont 92,57% au titre de revenus de placement) ont été versé au reste du monde, contre à peine 816,1 millions (dont 39,63 % au titre de revenus de placement). Par ailleurs, la balance des biens est structurellement excédentaire, faisant de l'économie congolaise une économie exportatrice nette des produits primaires. C'est presque une « platitude » de répéter la réalité selon laquelle l'économie

⁴⁰ En 2019, par exemple, la plus grande part des IDE s'est dirigée vers les secteurs des services (44,6%), des banques (15,9%) et des mines et hydrocarbures (25%). Pour le secteur des services, les IDE en direction des activités minières en ont représenté l'essentiel (Banque centrale du Congo, 2021, p. 27).

congolaise produit des biens primaires qu'elle ne consomme pas et consomme des biens manufacturés qu'elle ne produit pas.

Figure 4.5. IDE et revenus versés (en millions de \$US), et cours du cuivre (en \$ par tonnes métriques), 2010-2019



Source : auteur, sur base des données de la Banque Centrale du Congo (2020, p. 124 ; 2021, pp. 118-119).

Cette production des biens primaires destinés à l'exportation a, par ailleurs, dicté l'implantation de l'industrie au Congo. En effet, des raisons techniques ou économiques interdisaient l'exportation des matières premières en l'état. C'est le cas des fruits de palme qui devaient être traités aussitôt que possible après la coupe des régimes. De même les frais de transport entre les sites miniers et la côte interdisent l'exportation de minerais de cuivre dont la teneur moyenne se situe entre 3 % et 6 %, ou celle des concentrés dont la teneur ne dépasse pas 25 % (Lacroix, 1966, p. 17). Ainsi le secteur industriel orienté vers la demande extérieure a été implanté en premier. Par la suite, le secteur industriel orienté vers le marché intérieur allait se développer, ce suivant deux cas : (i) lorsqu'il était moins cher de produire au Congo belge (industrie de substitution aux importations) ; ou (ii) lorsque les produits manufacturés étaient essentiels pour la production de produits d'exportation (Buelens et Cassimon, 2013, p. 234). Ainsi les sites de production d'électricité se sont, par exemple, développés autour des grosses industries minières. Le secteur électrique a, en effet, été initialement développée pour faciliter l'exploitation et la transformation des minerais (notamment au Katanga), plutôt que pour créer une infrastructure permettant le développement d'activités diversifiées et la consommation par les ménages, tant en milieu urbain que rural (PNUD, 2013, pp. 17-18).

De même le secteur tertiaire au Congo apparaît comme un complément nécessaire du secteur extractif. Le commerce permet, par exemple, l'écoulement des produits manufacturés en provenance de l'étranger, dont l'acquisition a été rendue possible grâce aux devises rapportées par les exportations. Les infrastructures de transport facilitent, elles, l'évacuation des produits primaires à l'étranger⁴¹. Quant au secteur bancaire, il existe au Congo des banques dont la mission est principalement de venir en appoint aux grands groupes miniers. Précisons que ce secteur bancaire est sous-dimensionné, avec un montant total de crédit à l'économie – accordé du reste quasi-exclusivement en monnaies étrangères – représentant à peine 5,76% du PIB en 2018 (Banque centrale du Congo, 2018, p. 162). La plus grande part du crédit est alloué au commerce suivi des industries extractives.

A l'issue de cette analyse macroéconomique en trois secteurs, nous avons pu identifier les caractéristiques clés suivantes de l'économie congolaise : (i) celle-ci demeure globalement identique en termes des poids de chacun des trois secteurs comparés en 1958 et 2018 ; (ii) cependant, des changements apparaissent dans le part des différentes branches d'activité comprises dans ces secteurs ; et (iii), enfin, le secteur extractif est celui autour duquel elle est organisée. Si elle est intéressante sur le plan descriptif, cette analyse ne nous permet pas cependant d'expliquer de manière satisfaisante le pourquoi de la régression économique du Congo. Ceci nous amène donc à considérer la seconde approche, divisant l'économie en quatre secteurs de production de biens (services compris) pouvant être examinés aussi bien sous l'angle de la production que celui de la distribution de la population active qui se livre aux activités de production décrites.

4.2. Approche en quatre secteurs : ordre politique et articulation spécifique

Le système économique installé par la Belgique au Congo était un système d'exploitation axé sur l'extraction des richesses et dans lequel la violence et la coercition constituaient un élément fondamental (Mathys, 2021, p. 209). A l'origine il y a donc la création – sous l'impulsion de la Belgique – d'un secteur exportateur (*Secteur 1*), regroupant les activités de production « extractives » (minières et agricoles) dont le destinataire est le monde extérieur. Grâce à l'expansion de ce premier secteur et plus largement de tout le commerce extérieur, un marché intérieur s'était développé rapidement, permettant l'éclosion d'une industrie orientée vers le marché intérieur. Cette industrie se subdivisait en deux branches : (i) une industrie légère des biens de consommation directe comprenant les produits alimentaires, l'habillement, les chaussures et autres produits en cuir,

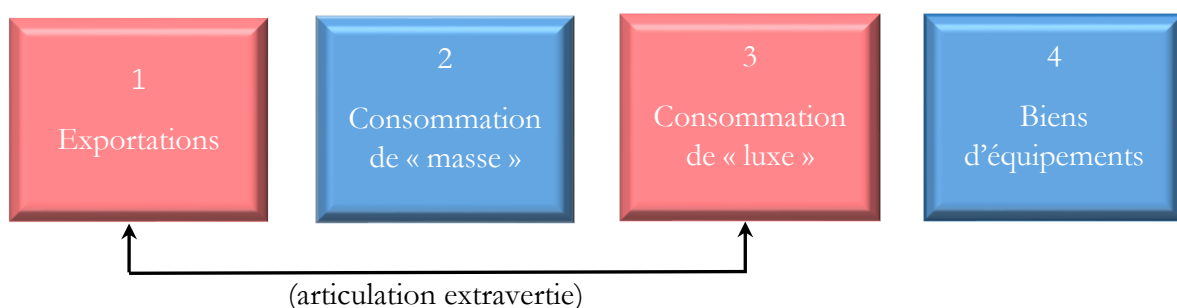
⁴¹ L'Etat colonial du Congo belge était d'ailleurs baptisé « Bula-matadi », ce qui signifie « casseur de pierres », à la faveur de la construction du chemin de fer Matadi-Kinshasa sans lequel, disait Stanley, le Congo ne valait pas un penny.

l'industrie du meuble et du caoutchouc, la chimie de consommation, les imprimeries-papeteries ainsi que les fabrications métalliques ; et (ii) une industrie des biens d'approvisionnement et d'équipement dont principalement les filatures et tissages, la chimie de base pour les besoins de l'extraction et de la métallurgie des minéraux non ferreux, la transformation des produits sidérurgiques, le matériel de transport, la transformation du bois et l'industrie du papier (Kankwenda, 1978, pp. 598-599).

4.2.1. Articulation spécifique de l'économie congolaise

Le marché intérieur du Congo se caractérisait, cependant, par un biais en défaveur (relative) de la demande de biens de consommation de « masse » (*Secteur 2*) et en faveur (relative) de celle de « luxe » (*Secteur 3*). En effet, soutient Kankwenda (p. 601), malgré une apparence « trompeuse » de généralisation de la consommation des produits manufacturés, l'industrie manufacturière du Congo avait tendance à s'orienter vers les productions de « meilleure qualité ou de luxe », et tendait donc à s'éloigner de la portée de la « majorité de la population ». La demande qui procède des salaires tend de surcroît à se rétrécir avec la régression économique du pays, ce qui conduit à une conversion de certains produits de consommation « courante » en produits de « luxe ». Destinée à permettre la production de tous les autres secteurs, le secteur de biens d'équipement (*Secteur 4*) tend, lui aussi, à se rétrécir, cela en raison entre autres de la concurrence étrangère. Comme le montre le schéma 4, la structure économique du Congo se caractérise par une articulation spécifique, exprimée par la liaison entre le secteur 1 et le secteur 3. Le secteur 4 tend ainsi à fonctionner pour ces deux secteurs. D'après Kabeya (2018, p. 429), cette articulation favorise l'érosion vers l'extérieur de la quasi-totalité des richesses produites et d'une part importante du potentiel financier, humain, technologique et commercial qui aurait servi à la diversifications. L'économie congolaise constitue ainsi pour lui une société opposée au progrès.

Schéma 4. Structure et articulation spécifique de l'économie congolaise



Source : extrait d'Amin (1972, p. 704).

Il faut dire que ce n'est pas tant l'orientation du secteur 1 vers un marché extérieur qui pénalise en particulier l'économie congolaise, c'est davantage le contenu des produits exportés. Créé pour

répondre au besoin du marché mondial, le secteur 1 s'est concentré sur l'exploitation des ressources naturelles particulièrement riches ou absentes des pays d'importation (gisements miniers et cultures tropicales). Ces ressources n'étaient pas ou étaient peu exploitées dans l'économie « traditionnelle » (Norro, 2005, p. 92), ce qui signifie que le secteur 1 a permis, au départ, une augmentation et une diversification de la production des biens. Cependant, la croissance impulsée par l'organisation de la structure de l'économie autour ce secteur finit par montrer des limites parmi lesquelles l'étroitesse de la structure productive (essentiellement des produits miniers) qui ne permet pas l'apparition des économies externes, et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur aboutissant à la transmission des chocs conjoncturels. Etant donné ces limites, l'économie congolaise devrait, par exemple, se tourner vers la production des biens manufacturés, à haute intensité de main-d'œuvre, destinés au marché extérieur. La croissance impulsée par ces nouvelles exportations serait alors articulée sur celle du marché intérieur (secteurs 2 et/ou 3).

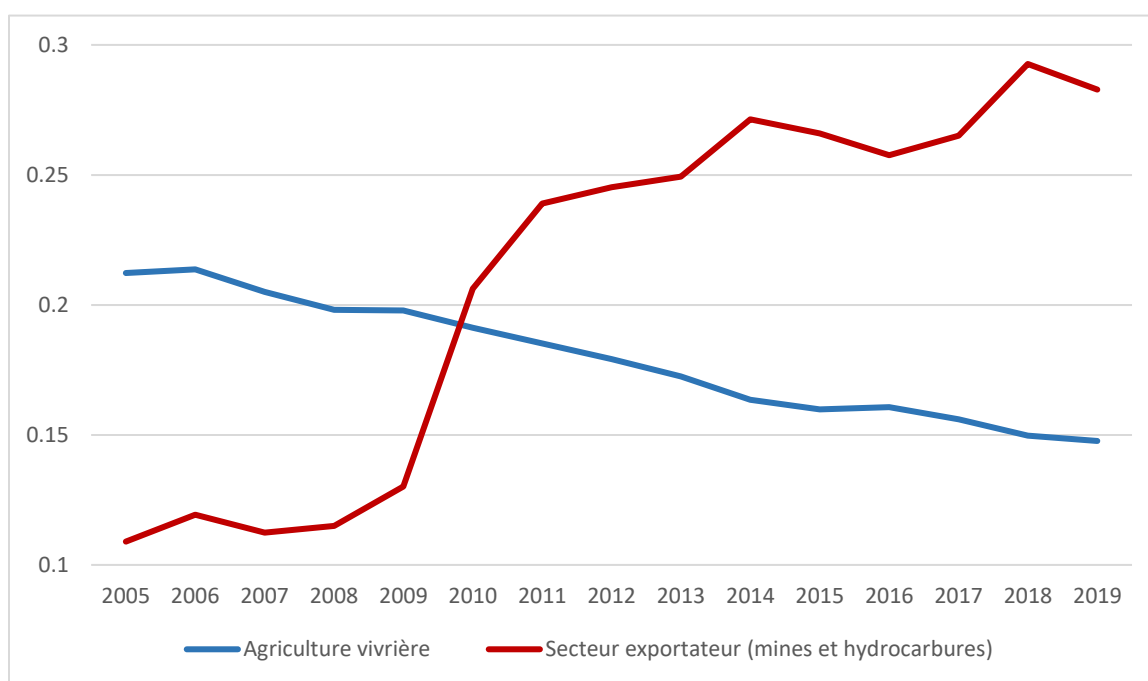
Relativement diversifié durant la période coloniale, le secteur 1 a fini par se concentrer dans la production des produits miniers et d'hydrocarbures. Comme nous l'avons vu, dans l'analyse en trois secteurs, les cultures d'exportation ont presque disparu de la composition des exportations. Cependant, l'abandon de ces cultures par les agriculteurs congolais n'est pas synonyme de « régression ». En effet, les cultures d'exportations s'inscrivaient dans le cadre d'un système des « cultures obligatoires », prétendument destinés à apprendre aux agriculteurs comment passer de l'agriculture de « subsistance » à l'agriculture commerciale (Mathys, 2021, p. 198). Or, il s'agissait, en réalité, d'un moyen d'écrémer l'excédent de la production agricole au profit d'intérêts coloniaux et de renforcer le contrôle sur la population rurale (Ibid.). Dans certains secteurs, l'État parvenait ainsi à répercuter les coûts de production sur les agriculteurs eux-mêmes, tandis que les bénéfices revenaient aux entreprises. La fin de la colonisation a tout simplement entraîné l'abandon des cultures d'exportation au profit de l'agriculture de « subsistance » (secteur 2). Comparé à 1958, la production « non commercialisée » avait progressé de 21,85% en 1964, tandis que la production agricole vivrière commercialisée et celle destinée à l'exportation (ou à l'industrie) avaient respectivement diminué de 25,64% et 37,57% (Lacroix, 1966, p. 130).

En outre, il y a la possibilité d'une substitution au profit du secteur agricole⁴² à travers les industries manufacturières orientée vers le marché intérieur. En effet, en dépit de son orientation prononcée en faveur de la branche « alimentaires, boissons et tabac », l'industrie orientée vers le marché

⁴² Contrairement à un système extraverti, un système « autocentré » se caractérise par l'articulation 2-4. En effet, la structure de la demande aux débuts du système favorise la « révolution agricole », en offrant un débouché aux produits alimentaires pour le marché intérieur (historiquement, cette transformation de l'agriculture a pris la forme du « capitalisme agraire ») (Amin, 1972, p. 707).

intérieur (secteurs 2 et 3) pourraient produire davantage de ces biens afin de baisser la facture des importations y associée. En 2018, celle-ci s'était, par exemple, élevée à 2 213,8 millions de \$US, soit 14,79% de l'ensemble des importations des biens. Défavorisé par l'articulation 1-3 du système, l'agriculture de subsistance est condamnée à la « stagnation ». D'après les statistiques disponibles, la part des « cultures vivrières »⁴³ a baissé dans le PIB au coût des facteurs, passant de 19,38% en 1958 à 14,98% en 2018. A titre de comparaison, le secteur exportateur a vu sa part passer, au cours de la même période, de 16,86% à 29,27%. La Figure 4.6 montre l'évolution des parts de ces deux secteurs entre 2005 et 2019. On observe que la relance économique amorcée au début des années 2000 a permis le renversement du rapport de force en faveur des activités extractives à partir de 2010. Sur l'ensemble de la période considérée, les deux secteurs d'activité ont ainsi évolué dans des sens opposés, négatif pour l'agriculture vivrière et positif pour le secteur exportateur.

Figure 4.6. Part de l'agriculture vivrière et du secteur exportateur dans le PIB au coût des facteurs (aux prix de 2005), 2005-2019



Source : auteur, sur base des données de la Banque centrale du Congo (2014, p. 40 ; 2019, p. 31).

Pourtant, immense est le potentiel agricole du Congo. Avec ses 80 millions d'hectares de terres arables⁴⁴ (dont à peine 10% sont mises en valeur), ce pays occupe le deuxième rang de la planète

⁴³ Faisant pour l'essentiel l'objet de l'agriculture de subsistance, les cultures vivrières sont, de type familial, exploitées généralement dans les milieux ruraux sur des exploitations de petite taille avec un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement des membres du ménage (Banque centrale du Congo, 2008, p. 5).

⁴⁴ Selon Gore (2013), qui se réfère à une analyse de la Right and Resources Initiative, une coalition internationale d'ONG basée à Washington, le Congo a signé des accords avec des propriétaires étrangers pour 48,8% de ses terres agricoles.

en termes de terres arables cultivables disponibles, et « serait capable de nourrir près de 2 milliards de personnes » (Ministère de l'agriculture, 2008, p. 7). En réalité, l'économie congolaise peine déjà à nourrir ses quelques 90 millions d'habitants, dont 22 millions auraient été en situation de « crise du pire » au cours du second semestre de 2020, soit la pire crise alimentaire au monde (FSIN, 2021, p. 130).

Au-delà de l'agriculture vivrière de « subsistance », le secteur 2 concerne l'écrasante majorité de la population congolaise, qui se voit reporter une bonne partie des coûts du fonctionnement du système (secteurs 1-3), parmi lesquels les perturbations écologiques. Cette population, comme nous l'avons déjà vu, a trouvé refuge dans le maquis de l'« informel », et, surtout, développer des mécanismes de « solidarité viagère ». Les envois de fond par sa « diaspora » sont des plus vitaux dans cette quête de survie. Bien que difficile à déterminer en raison du poids du secteur informel, la valeur des envois de fonds était estimée par la Banque mondiale à 1,8 milliard de \$US en 2019, soit 3,7 % du PIB (cité par la Banque centrale du Congo, 2021, p. 37). Une étude sur les envois de fonds au Congo, menée par FinMark Trust en 2018, estimait que 81% de ces envois se font à l'informel, que ce soit par la livraison physique d'espèces, de marchandises ou via des réseaux locaux d'agents non réglementés (Ibid.)

4.2.2. Ordre politique et régression économique

« Gestionnaire » du système économique en place, l'Etat congolais, dont le modèle de consommation relève du secteur 3, n'échappe pas lui-même à l'« aide » étrangère. En 2018, les transferts publics reçus au titre des donations extérieures se sont établis à 1 088,7 millions de \$US (Banque centrale du Congo, 2019, p. 118). Largement « impuissant » dans ses devoirs vis-à-vis de sa population, l'Etat congolais est un Etat prédateur et corrompu. Il partageait en 2020 le 170^{ème} rang mondial avec l'Haïti et la Corée du Nord, d'après son indice de perception de la corruption (Transparency International, 2021, p. 3). Pour donner un exemple de sa nature prédatrice et corrompue, on peut se tourner vers le récent « programme des 100 jours » lancé en 2019. Les « élites » politiques et administratives, chargées de sa conception et de sa son exécution, en ont trouvé l'occasion pour des nouveaux détournements de deniers publics. Si les poursuites et les condamnations judiciaires historiques qui s'en sont ensuivi ont suscité l'espoir d'un changement dans la gestion de la chose publique, cependant le non-recouvrement des fonds détournés couplé aux décisions de libérations conditionnelles (=définitives), voire par « grâce présidentielle », des personnes condamnées ont fini par doucher les espoirs de nombreux Congolaises et Congolais.

Un autre exemple intéressant pourrait être la débâcle du projet pilote de parc agro-industriel dénommé « Bukanga Lonzo ». En 2014, ce projet était mis en place dans le cadre d'un partenariat

public-privé avec une entreprise sud-africaine. Il devait utiliser 80 000 hectares de terres pour la production agricole (Mousseau, 2019, p. 6). Cependant, le projet « Bukanga Lonzo » s'est finalement révélé un échec, et, surtout, une vaste affaire de corruption et de détournement de fond. D'après les révélations de l'enquête menée par l'IGF, au moins 205 millions de \$US ont été perdus sur un total de 285 millions investis. Véritable « kleptocratie » donc, l'Etat congolais avait déjà contribué à l'effondrement, vers la fin des années 1980, du mastodonte industriel qu'était la Gécamines. En effet, entre 1967 et 1985, la Gécamines générait 70 à 80% des recettes d'exportations en « devises fortes » et 20 à 30% de recettes publiques. Elle employait, en outre, plus de 20 000 personnes, bénéficiant d'un système éducatif, d'une couverture maladie et de paniers alimentaires (NRGI, 2015, p. 19). Cependant, d'après un ancien PDG de l'entreprise, la Gécamines avait subi, entre 1967 et 1984, un préjudice de 3 à 4 milliards de \$US attribuables aux « sociétés belges », et d'environ 8 milliards de \$US imputables au « pouvoir en place » par le biais de tout un tas de commissions et de prélèvements illicites (Ibid., p. 20).

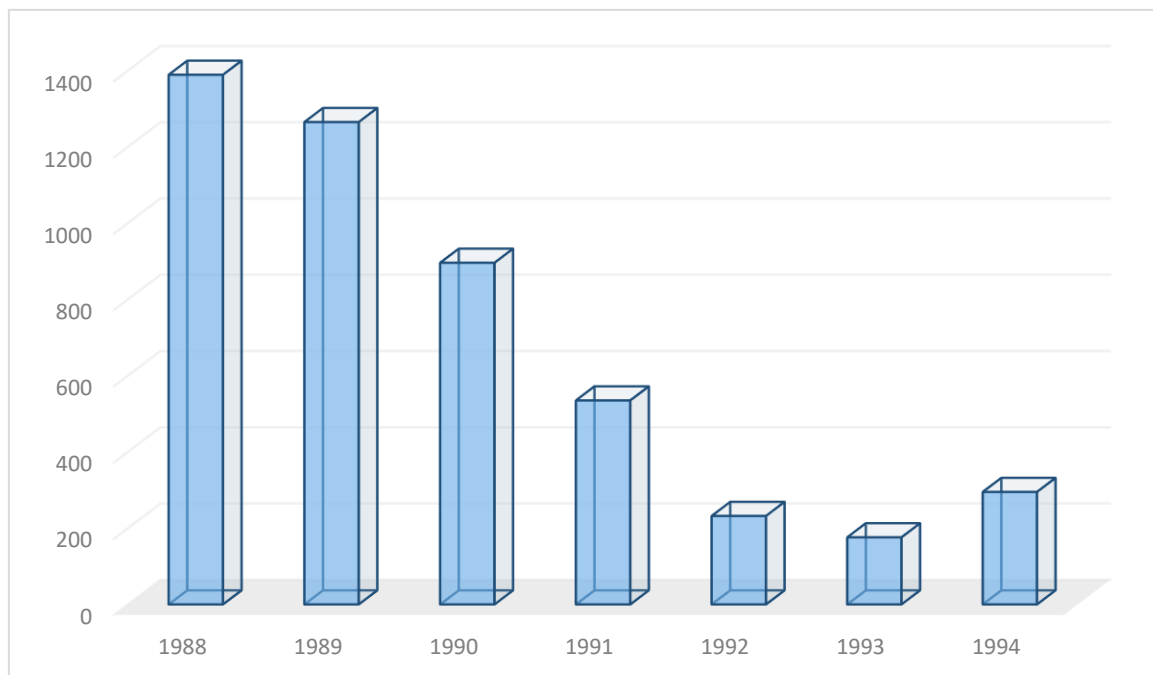
D'après Rubbers (2006, p. 118), trois types de cause ont été mis en avant pour expliquer la déliquescence de la Gécamines vers la fin des années 1980, à savoir les conditions de l'environnement économique, la prédation du régime Mobutu ainsi que les convulsions de la société zaïroise au cours de la transition démocratique. S'agissant des conditions de l'environnement externe, un concours de circonstances malheureuses avait touché l'entreprise : (i) stagnation du cours du cuivre au cours des années 1990, (ii) résurgence des pressions inflationnistes à partir de 1886, et (iii) effondrement en 1990 de la mine de Kamoto, une mine qui assurait 30% de sa production totale. Par ailleurs, concernant la prédation du régime mobutiste, la famille présidentielle est pointée du doigt pour s'être non seulement octroyé une large part de taxes payées par la Gécamines à l'Etat, mais également pour avoir puisé dans les caisses de l'entreprise en fonction de ses besoins personnels, et vendu à son propre bénéfice une partie du cuivre et du cobalt produits par la Gécamines. Enfin, pour ce qui est des convulsions de la société zaïroise, l'expulsion au Katanga des employés originaires du Kasai, entre 1992 et 1993, avait privé la Gécamines de l'essentiel de son personnel d'encadrement (Ibid.).

Cependant, tous ces facteurs mis en ensemble ne suffiraient pas à expliquer le fait que la Gécamines ait commencé à vaciller durant la seconde moitié des années 1980 et non pas au cours de la crise des années 1970. D'après Rubbers (2006, p. 129), l'effondrement de la Gécamines est tout autant déterminé par les exigences de son environnement que par sa dynamique interne. En effet, la « patrimonialisation » croissante de l'entreprise à partir des années 1980, les luttes internes entre expatriés et les nationaux qui se solderont par le départ des premiers et la promotion des seconds

au sommet de la hiérarchie, ainsi que les tensions entre Katangais et Kasaiens sont autant de facteurs internes permettant d'expliquer l'écroulement d'un seul coup de la Gécamines à la fin des années 1980 et non pas auparavant.

Comme le montre le Figure 4.7, les exportations de la Gécamines sont brutalement passées de 1 389 millions de \$US en 1988 à 176 millions en 1993. Depuis cet effondrement spectaculaire, l'entreprise peine encore à se relever de nos jours, abandonnant pratiquement le secteur minier aux mains de seules entreprises étrangères. A l'issue de la coopération sino-congolaise, la Gécamines s'est vue attribué, pour le compte de la partie congolaise, 32% des parts de la nouvelle joint-venture dénommée Sicominex. Evalué à 100 millions de \$US, le capital social de la Sicominex est détenu à 68% par la partie chinoise représentée par le GEC, en rétribution des prêts remboursables avec intérêt dont était à l'origine Exim Bank. D'après un rapport de l'ITIE (2021, p. 18), l'Etat congolais avait cédé « sans contrepartie » ses gisements miniers à la Sicominex, des gisements qui constituaient pourtant l'essentiel des actifs de l'entreprise. Cette cession, conclut le rapport, est un préjudice « sans précédent » dans l'histoire récente du Congo.

Figure 4.7. Exportations de la Gécamines (en millions de \$US), 1988-1994



Source : auteur, sur base des données du NRG (2015, p. 21)

Les défaillances de gestion de la chose publique sont évidentes⁴⁵. Censé, pourtant, mener le contrôle tant nécessaire de l'exécutif, le pouvoir législatif est lui-même très corrompu et largement éloigné des aspirations de la population. Ce pouvoir se caractérise, en outre, par un fort appât du gain, un appât manifeste, dès 1960, lorsque les premiers parlementaires avaient décidé de s'octroyer une indemnisation de 500 000 FC, ce qui représentait environ le double de celles de leurs homologues belges (Reybrouck, 2012). Ce « péché originel » sera, par la suite, érigé en véritable « tradition parlementaire ». Ainsi on verra, par exemple, après la mise en place du parlement de transition en 2003, la hausse de salaires des députés être reprise parmi les premières décisions de la nouvelle Assemblée nationale. De même après les élections législatives de 2006, les « élus du peuple » vont octroyer une forte hausse de leurs émoluments. Ils ne se gêneront pas un instant de solliciter du gouvernement une révision à la hausse de leurs émoluments, dans un contexte de crise économique et sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie de la Covid-19.

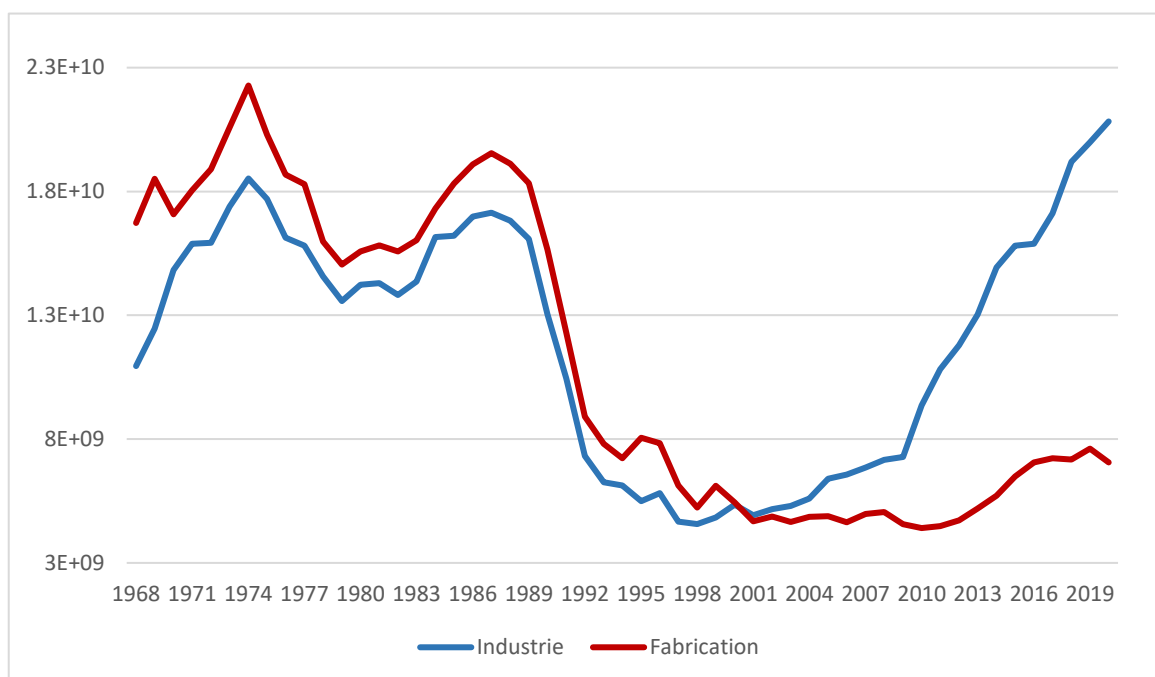
Au vu de la nature profondément corrompue et prédatrice de l'Etat congolais, on serait tenté de lui attribuer toute la responsabilité de la régression économique du Congo. Loin de là, l'économie congolaise avait atteint en 1957 un stade d'évolution tel que « le maintien de l'expansion exigeaient une transformation profonde des structures économiques » (IRES, 1966, p. 30). En effet, entre 1950 et 1957, la croissance de l'industrie manufacturière s'était faite à un taux annuel de 14,7%, tandis que les exportations augmentaient à seulement 4,7% (Norro, 2005, p. 94). Pour pouvoir satisfaire la demande croissante de l'industrie sans réduire le taux d'accroissement des importations de biens de consommation et d'équipement, il eût alors fallu augmenter la capacité d'importer et donc les exportations (IRES, 1966, p. 31).

Nécessaire dès 1957, la « mutation structurelle » sera davantage pressante en 1965. En effet, la valeur des exportations était tombée un an plus tôt à un niveau proche de celle de 1950. Pour retrouver en cinq ans le niveau de 1958, les exportations devaient augmenter à un taux annuel de 7,8% entre 1965 et 1970. Cependant, même en augmentant à ce taux, on aurait retrouvé le niveau de 1956 qu'après 7 ou 8 ans (Ibid.). Rentrée dans une impasse structurelle, l'économie congolaise « euphorique » des années 1967-1973 sera durement frappée par l'effondrement du cours du cuivre à partir de 1974. Comme le montre la Figure 4.8, la valeur ajoutée des activités industrielles (correspondant aux divisions 10 à 45 de 3^{ème} révision de la CITI – mines, fabrication, construction

⁴⁵ Au terme de son contrôle de l'exécution de la Loi de finances rectificative de 2020, la Cour des comptes exprimait une fois de plus « des regrets » sur le caractère récurrent des nombreuses constatations parmi lesquelles : (i) le dépassement de crédits de dépenses courantes pour certaines rubriques et administration ; (ii) la faible exécution des projets d'investissements ; et (iii) le dépassement des crédits de dépenses en capital non régularisées en cours d'exercice (2021, p. 36). Le juge des comptes relevait également une prépondérance des dépenses courantes (69%) sur les dépenses en capital (31%).

et énergie), ainsi que celle particulière des activités de fabrication (comprenant les divisions 15 à 37) connaîtront une première chute brutale dès 1974. Après s'en être remise vers le début des années 1980, elles plongeront à nouveau à partir de 1987. Les activités de fabrication, en particulier, ne s'en relèveront que timidement vers le début des années 2010, soit environ plus de vingt ans plus tard. La relance spectaculaire du secteur minier au début des années 2000 (qui semble se traduire par l'augmentation fulgurante de la valeur ajoutée des activités industrielles) n'aura visiblement pas entraîné dans son sillage l'ensemble des activités industrielles, parmi lesquelles les activités de fabrication.

Figure 4.8. Industrie et Fabrication, valeurs ajoutées (en \$ US constants de 2010), 1968-2020

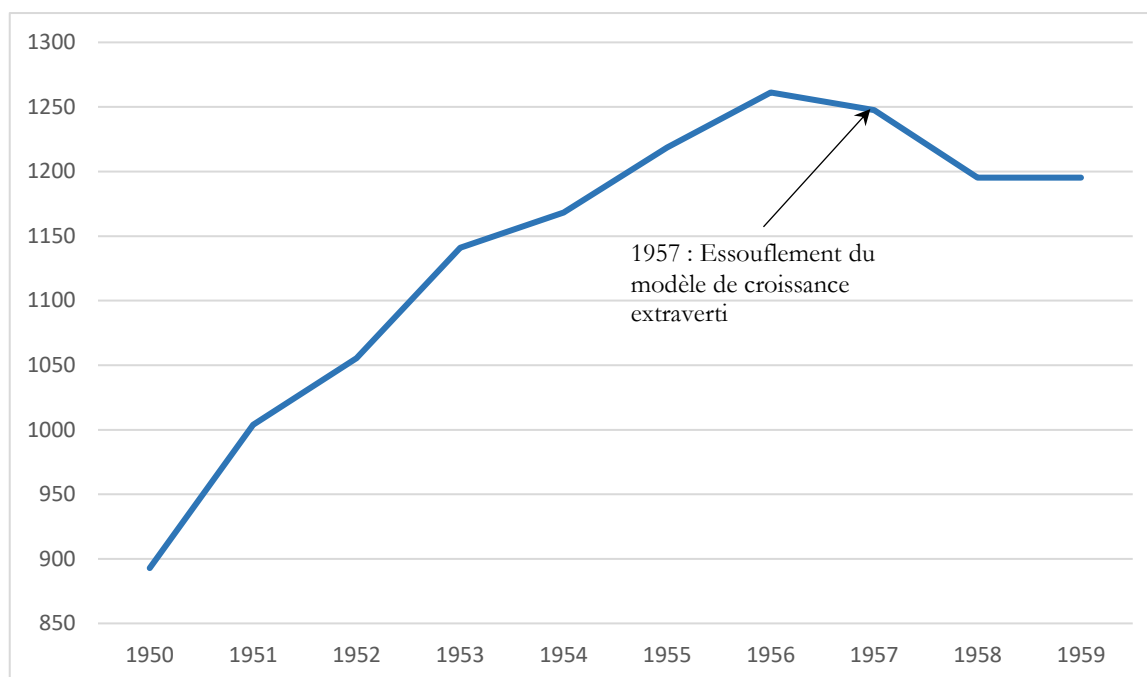


Source : auteur, sur base des Indicateurs de développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale, <https://databank.banquemondiale.org>.

Faute donc de « mutation structurelle », l'évolution du PIB réel par habitant du Congo devait devenir régressive à partir de 1957, comme le montre la Figure 4.9. Après avoir, en effet, augmentée en moyenne de 5,98% entre 1950 et 1956, l'économie congolaise connaîtra une régression de -1,76% au cours des années 1957-1959. La Figure 4.10 montre, par la suite, que le Congo indépendant avait connu en 1961 une régression économique impressionnante de -13,07%. Il va néanmoins s'en remettre dès l'année suivante, et même affiché une tendance du PIB réel par habitant visiblement positive au cours des « sept glorieuses » (1967-1973). Cependant, cette période de croissance n'était qu'un « miracle » sans lendemain, car très vite l'économie congolaise va s'engluier dans une régression spectaculaire de longue durée. Au cours du second trimestre de 1973, l'augmentation importante des prix des produits alimentaires et du pétrole s'était traduite par un

renchérissement des importations, qu'aurait pu, du reste, compenser une augmentation simultanée du cours du cuivre (Banque mondiale, 1975, p. iii). Cependant, au cours du deuxième semestre de 1974, le cours du cuivre s'effondra de presque 40% (Ibid.).

Figure 4.9. PIB réel par habitant du Congo (en \$US de 2017), 1950-1959



Source : auteur, sur base des données du Penn World Table, version 10.0, disponible sur www.ggd.net/pwt.

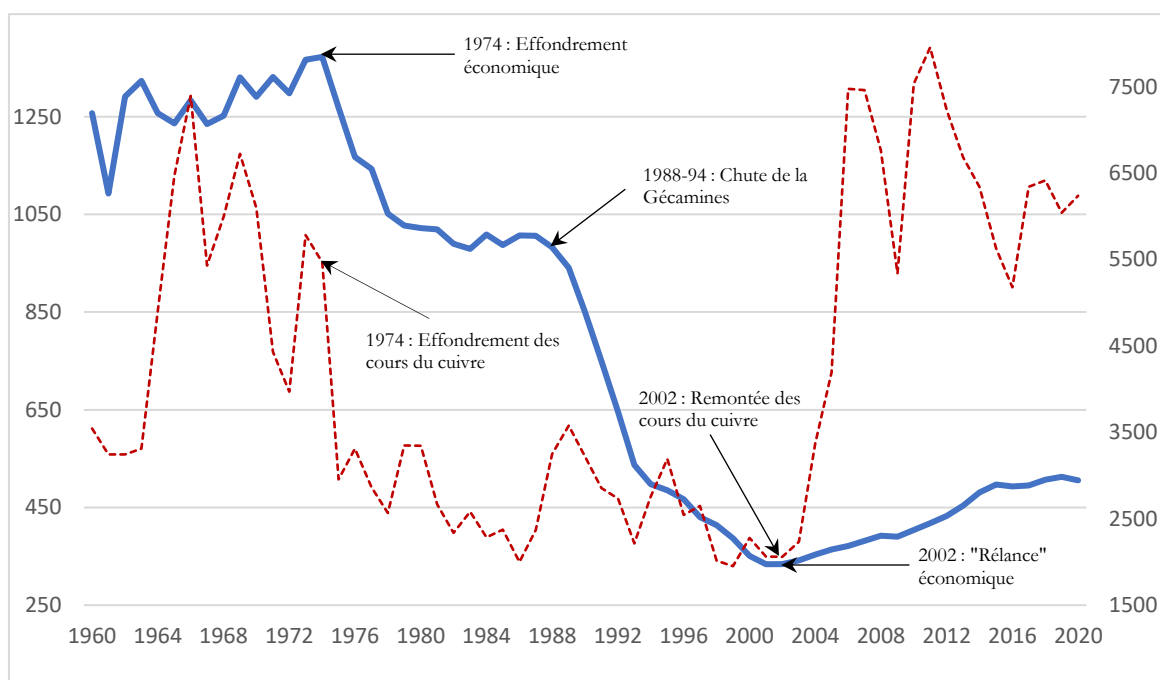
Les réserves internationales en devises du pays seront alors soumises à une ponction soudaine et très forte, les faisant décliner de moitié en six mois (Ibid.), tandis que la détérioration des termes de l'échange en 1975 entraînera des répercussions sur toutes les branches d'activités (Banque mondiale, 1977, p. i). Buelens et Cassimon (2013, p. 244) renseignent que l'effondrement des cours du cuivre à partir de 1974 n'était pas un simple phénomène cyclique. Loin de là, il s'agissait d'un « déclin structurel », car des produits alternatifs au cuivre gagnaient en importance⁴⁶. Pour ne pas arranger les choses, la guerre civile en Angola était venue priver, en 1975, l'économie congolaise de sa voie la plus rapide et la moins coûteuse pour l'évacuation du cuivre (Mpwate-Ndaume, 2010, p. 196).

Une inspection visuelle de la Figure 4.10 suggère que l'évolution du PIB réel par habitant du Congo tend à être associée à celle du cours réel du cuivre. On peut ainsi affirmer que les mécanismes internes ayant conduit le système économique congolais à l'effondrement à partir de 1974 avaient opéré à travers la chute du cours du cuivre. De même la « relance » économique amorcée depuis

⁴⁶ En effet, la demande mondiale d'aluminium, qui ne représentait que 6% en 1939, était passée à au moins 50% dans les années 1980, tandis que celle du cuivre avait décliné de 35% à 25% (Ibid.).

2002 ne paraît avoir été possible que grâce au relèvement impressionnant des cours du métal rouge, expliqué notamment par la forte demande exprimée par les économies émergentes, au premier rang desquelles l'économie chinoise. A la suite de cette « relance » économique, le Congo dépassera ses sommets antérieurs dans le volume de production du cuivre, se classant pour la période 2018-2019 au 1^{er} rang africain et au 5^{ème} mondial (ITIE, 2019, p. 99).

Figure 4.10. PIB réel par habitant du Congo (en \$US constant de 2010) et cours réel du cuivre, 1960-2020



Source : auteur, sur base de données des Indicateurs de développement dans le monde (WDI) et des prix de produits de base (The Pink Sheet) de la Banque mondiale, <https://databank.banquemondiale.org>.

Le Congo reprendra, en outre, ses premières place africaine et mondiale dans la production du cobalt, cédées aux économies zambienne et canadienne au cours des décennies qui ont suivi l'effondrement de 1974 (Custer, 2019). L'enthousiasme suscité par ce métal indispensable dans la fabrication des batteries des véhicules électriques, des tablettes et des téléphones portables allait entraîner une explosion de sa production entre 2016 et 2018 (Banque centrale du Congo, 2019, p. 100). Incapable de transformer ses matières premières, le Congo se retrouve dans une situations « paradoxale », en étant le pays qui dispose des plus grandes réserves mondiales du cobalt, tandis que les smartphones se fabriquent en Chine (Mathys, 2021, p. 201). La production du cobalt est, par ailleurs, essentiellement le fait d'entreprises industrielles étrangères, même si les petites exploitations artisanales du Katanga contribuent pour environ 20% de la production (Custers, 2019).

Installé par la Belgique pendant la colonisation, le système économique congolais a vu afflué, depuis les années 2000, des nouveaux acteurs, à l'instar de la Chine, sans que cela ne remette en cause le modèle d'extraversion colonial. Pour ce qui est des animateurs de l'Etat, le secteur minier est intéressant pour plusieurs raisons, notamment en termes de production, de taxes, de devises, et aussi comme source d'enrichissement personnel (Marysse, 2015, p. 37). En revanche, pour l'écrasante majorité de la population, ce secteur est loin d'être profitable. Voués à un chômage multiforme, les Congolaises et Congolais sont contraints à l'inventivité et à la « débrouillardise » dans un secteur « informel » où le micro-commerce joue un rôle central.

CONCLUSION

L'évolution régressive de l'économie congolaise depuis 1960 est des plus spectaculaires. Cette étude se voulait une contribution à son explication et à sa compréhension. Munis de deux approches macroéconomiques distinctes, répartissant respectivement le PIB en trois et quatre secteurs d'activité, nous avons montré que bien loin des seules causes conjoncturelles ou strictement politiques, les contreperformances durables de l'économie congolaise, depuis au moins 1974, tirent leur origine dans une structure économique organisée autour d'un secteur exportateur articulé à celui de la consommation de biens de « luxe ». Cette structure économique avait atteint ses limites dès 1957, soit trois avant l'indépendance politique. La nature prédatrice de l'Etat congolais, dont le modèle de consommation se veut « luxueux », sera un facteur aggravant la crise du système à partir de 1974.

Lorsqu'ils ne se concentrent pas simplement à la mise en œuvre des programmes économiques destinés à répondre aux « urgences » du moment, l'Etat congolais privilégie la croissance de la production dans le cadre de la structure économique en place héritée de la colonisation. Ainsi, durant ces soixante dernières années, l'économie congolaise s'est contentée d'exploiter les ressources naturelles les plus riches et accessibles, tout en perdant progressivement la relative diversité de son secteur exportateur. Comparé aux autres secteurs abandonnés de l'économie, ce secteur exportateur ne consomme que très peu de main-d'œuvre, et se révèle, par ailleurs, très dévastateur pour l'environnement naturel dont il épuise les ressources limitées de manière frénétique. En dépit de la « relance » économique amorcée à partir des années 2000, essentiellement impulsée par la redynamisation du secteur minier, les activités industrielles orientées vers le marché intérieur n'auront pas pu retrouver leur niveau d'avant 1974. Certes, les concepts de mutation structurelle et/ou de diversification économique sont dans toutes les lèvres, « mais qu'ils soient déjà bien en place dans la gestion effective du pays, rien n'est moins sûr » (Kabeya, 2018, p. 407). Si, comme nous pensons avoir réussi à le démontrer, l'Etat congolais n'est pas le seul responsable de la régression économique du pays, il l'est néanmoins s'agissant de l'impulsion de sa nécessaire « mutation », concomitamment d'ailleurs à la sienne propre.

BIBLIOGRAPHIE

- Amin, Samir (1972), « Le modèle théorique d'accumulation et de développement dans le monde contemporain : La problématique de transition », *Tiers Monde*, vol. 13, n° 52, pp. 703-726.
- ANAPI (2018), « Investir dans le secteur industriel en République Démocratique du Congo ». https://www.investindrc.cd/fr/IMG/pdf/investir_dans_le_secteur_industriel_2018.pdf
- ANAPI (2020), « Guide de l'investisseur ». <https://investindrc.cd/fr/Guide-de-l-investisseur-296>
- Bai, Jushan et Perron, Pierre (2003), « Computation and analysis of multiple structural change models », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 18, n° 1, pp. 1–22.
- Banque centrale du Congo (2021), « Rapport de la balance des paiements et de la position extérieure globale 2019 ».
- Banque centrale du Congo (2008, 2014, 2018, 2019, 2020), « Rapport annuel ».
- Banque mondiale (1975), « L'économie du Zaïre », Rapport n°821-ZR.
- Banque mondiale (1977), « Situation et perspectives économiques du Zaïre », Rapport n°1407-ZR.
- Banque mondiale (1982), « Zaïre – Mémoire économique : évolution récente de l'économie et de ses différents secteurs et problèmes actuels ». Rapport n° 4077-ZR.
- Banque mondiale (2017), « République Démocratique du Congo : Utiliser la rente des industries extractives pour promouvoir la croissance et le développement », Rapport n°115288-ZR.
- Belanger, Sylvie (1992), « L'ajustement structurel ou restructurer pour la croissance l'Etat », UQAM Collection Cahier du GRETSE n° 8. <https://core.ac.uk/reader/46921215>
- Berg, Elliot (1990), « Tour d'horizon macro de la libéralisation économique », Compte rendu de la conférence sur la libéralisation économique dans le secteur agricole, pp. 13-23. https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNABL743.pdf
- Bertieaux, Raymond (1957), « The Belgian Congo 1956 », *Civilisations*, vol. 7, n° 3, pp. 400-408.
- Buelens, Frans et Cassimon, Danny (2013), « The industrialization of the Belgian Congo », Ewout Frankema and Frans Buelens (éds), *Colonial Exploitation and Economic Development*, Londres, Routledge, pp. 229-245.

Centre Carter (2017), « Affaire d'Etat : Privatisation du secteur du cuivre en République Démocratique du Congo », Rapport.

Cour des comptes (2021), « Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi de finances rectificative n°29/019 ».

CNUCED (2020), « Etude diagnostique sur l'intégration du commerce : République Démocratique du Congo ». https://unctad.org/system/files/official-document/aldcinf8_fr.pdf

Custers, Raf (2019), « Congo : les multinationales inlassablement en opposition ». <https://gresea.be/Congo-les-multinationales-inlassablement-en-opposition>

De Saint Moulin, Léon (1983), « La population du Congo pendant la Seconde Guerre Mondiale », *Le Congo belge durant la seconde Guerre mondiale, Recueil d'études*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'Outre-Mer, pp. 45-50.

Dömeland, Dörte, Kabuya, François et Kida, Mizuho (2012), « Contraintes des politiques macroéconomiques », Johannes Herderschee *et al.* (éds), *Résilience d'un Géant Africain*, vol. 1, Kinshasa, Médiaspaul, pp. 123-169.

EIC (1886), *Bulletin officiel*, Bruxelles, Weissenbruch.

Eycken, Henri V. et Vorst, F. V. (1967), « Le blocage de la croissance en République Démocratique du Congo », *Tiers Monde*, vol. 8, n° 30, pp. 411-434.

FSIN (2021), *Global Report on Food Crises*.

Gore, Albert (2013), *The Future*, New York, Random House.

Ilunga, Sylvestre (1977), « Conventions de Gestion et Transfert de Technologie au Zaïre : Le cas du cuivre », *Afrique et Développement*, vol. 2, n° 2, pp. 73-94.

IRES (1966), *Etude d'orientation pour le plan de développement et de diversification industrielle*, Kinshasa, HCPRN.

Kabeya, Albert-Léonard (2005), « Michel Norro : Une vision du développement congolais », *IRES, Notes de conjoncture, Nouvelle série*, vol. 1, n° 2, pp. 81-89.

Kabeya, Albert-Léonard (2013), *Introduction à l'économie des pays en développement : Le sous-développement congolais* (Inédit).

Kabeya, Albert-Léonard (2018), « Economie congolaise et mutation structurelle : Approche dialectique par flux en boucles », Denis Kikhela (dir.), *A l'heure de l'émergence : atouts et défis de la RDC*, Kinshasa, PUK, pp. 407-449.

Kabuya, François et Tshiunza, Omer (2000), « L'économie congolaise et la réforme monétaire de juin 1998 », Stefaan Marysse et Philip Reytsjens (dir.), *L'Afrique des grands lacs*, Paris, L'Harmattan, pp. 277-297.

Kankwenda, Justin (1996), « Démocratisation de l'ajustement ou socialisation du développement au Zaïre », *Afrique et Développement*, vol. 21, n° 2/3, pp. 101-118.

Kankwenda, Justin (1978), « Un aspect de la dépendance économique du Zaïre : le cas de l'industrie manufacturière », IRS. (éd.), *Spécial colloque sur l'économie zairoise*, vol. 4, Kinshasa, PIRS, pp. 598-623.

Lacroix, Jean-Louis (1961), « Évolution économique du Congo en 1961 », *Recherches Économiques de Louvain*, vol. 28, n° 4, pp. 441-481.

Lacroix, Jean-Louis (1966), *Industrialisation au Congo : La transformation des structures économiques*, Paris, Edition Mouton.

Langellier, Jean-Pierre (2017), *Mobutu*, Paris, Perrin.

ITIE (2019), « Rapport contextuel 2017-2018 ».

ITIE (2021), « Etude d'évaluation de la mise en œuvre de la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RD Congo : Projet Sicominex », Rapport final.

Matata, Augustin (2016), *Qualité des institutions et résultats économiques en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan.

Matata, Augustin et Tsasa, Jean-Paul (2020), « Programmes du FMI et performances économiques en RDC ». <https://doi.org/10.48550/arXiv.2006.06123>

Mathys, Gillian (2021), « Travail et capital : quelques aspects de l'économie coloniale », Commission spéciale chargée d'examiner l'Etat Indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique, Rapport des experts, pp. 185-218.

Marysse, Stefaan (2015), « Croissance cloisonnée : Note sur l'extraversion économique en RDC », Stefaan Marysse et Jean Omasombo (dir.), *Conjonctures congolaises*, Cahiers Africains n° 86, Paris, L'Harmattan, pp. 25-41.

Marysse, Stefaan (2018), « La Gouvernance au quotidien : Entre réformes et éléphants blancs », An Ansoms *et al.* (dir.), *Conjoncture de l'Afrique centrale*, Cahiers Africains n° 92, Paris, L'Harmattan, pp. 231-255.

Mazalto, Marie (2008), « La réforme du secteur minier en République Démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », *Afrique contemporaine*, vol. 227, n° 3, pp. 53-80.

M'Bokolo, Elikia (1998), « L'Afrique équatoriale de l'ouest », Ali Mazrui (dir.), *Histoire Générale de l'Afrique*, Paris, Editions UNESCO, pp. 215-242.

Ministère de l'agriculture (2008), « Code agricole ».

http://minagri.gouv.cd/wp-content/uploads/2020/11/Code_agricole_de_la_RDC.pdf

Ministère du Plan (2020), « Plan national stratégique de développement 2019-2023 ».

<https://planipolis.iiep.unesco.org/en/2020/plan-national-strat%C3%A9gique-de-d%C3%A9veloppement-pnsd-2019-2023-7272>

Moreau, Jean-Louis (2010), « De la décolonisation à la zairianisation : Le sort des capitaux belges au Congo », *Les cahiers Irice*, vol. 2, n° 6, pp. 61-72.

Mousseau, Frédéric (2019), « The Bukanga Lonzo debacle : The failure of agro-industrial parks in DRC ». <https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/bukanga-lonzo-debacle.pdf>

Mpwate-Ndaume, Georges (2010), *La coopération entre le Congo et les pays capitalistes*, Paris, L'Harmattan.

Mukoko, Daniel (2021), *Guérir le Congo du mal zairois*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan.

Ndaywel, Isidore (1998), « Du Congo des rébellions au Zaïre des pillages », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 38, n° 150/152, pp. 417-439.

Ndaywel, Isidore (2016), *Invention du Congo contemporain : Traditions, mémoires, modernités*, tome 1, Paris, L'Harmattan.

- Ndaywel, Isidore (2021), *Histoire du Congo : Des origines à nos jours*, Bruxelles, Le Cri Edition.
- Ngoy, Emile (2018), *La clé de l'émergence de l'économie congolaise : Analyse critique et nouvelles orientations de politique économique*, Paris, L'Harmattan.
- Norro, Michel (1968), « Indépendance politique et mutations structurelles », IRES (éd.), *Indépendance, inflation, développement : L'économie congolaise de 1960 à 1965*, Paris, IRES-Mouton, pp. 15-48.
- Norro, Michel (2005), « Comment reconstruire une nouvelle économie en RDC ? », IRES, *Notes de conjoncture, Nouvelle série*, vol. 1, n° 2, pp. 91-104.
- NRGI (2015), « Les Géants du Cuivre : Leçons tirées des Entreprises Etatiques Minières en RDC et en Zambie ». https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi_nmc_french.pdf
- PNUD (2013), « Rapport national Energie durable pour tous à l'horizon 2030 ».
- Reybrouck, David V. (2012), *Congo : Une histoire*, Arles cedex, Actes du Sud.
- Rolley, Sonia (2021), « Congo Hold-Up : Congo Construction Company, le scandale du siècle ». <https://amp.rfi.fr/fr/afrique/20211128-congo-hold-up-congo-construction-company-le-scandale-du-siecle>
- Rubbers, Benjamin (2006), « L'effondrement de la Générale des Carrières et des Mines », *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 46, n° 181, pp. 115-133.
- Rume, Tanjena et Islam, Didar (2020), « Environmental effects of COVID-19 pandemic and potential strategies of sustainability », *Heliyon*, vol. 6, n°9, pp. 1-8.
- SARW (2008), « L'exploitation du Coltan en République Démocratique du Congo : Trafic et Guerre », Rapport de recherche n° 1.
- Transparency International (2021), « Corruption perception index 2020 ».
- Vellut, Jean-Luc (1982), « Hégémonies en construction : articulations entre Etat et entreprises dans le bloc colonial Belge (1908-1960) », *Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 16, n° 2, pp. 313-330.
- Verhaegen, Benoît (1984), « Paradoxes zaïrois », *Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 18, n° 1, pp. 73-79.

Wack, Henry (1905), *The Story of the Congo Free State*, New York-London, Putnam's Sons.

Young, Crawford et Turner, Thomas (1985), *The Rise and Decline of the Zairian State*, Madison, Wis., University of Wisconsin Press.